

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Spécial Musées

SÉANCE DU 5 JUIN 2015

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

- *Appel des membres*

- *Présentation des experts et des collaborateurs concernés*

1. Approbation des PV du 2 mars 2015, du 27 mars 2015, du 16 avril 2015 (sous réserve) et du compte rendu de visite de délégation au musée national du Moyen-Âge du 27 mars 2015 (*pour avis*)
2. Musées nationaux du XXème siècle des Alpes-Maritimes, projets de travaux (*pour avis*) :
 - 1) au musée Fernand Léger : toilettes publics PMR et réaménagement des vestiaires des agents d'accueil et surveillance ;
 - 2) au musée Marc Chagall : aménagement du secrétariat pour l'accueil d'un agent handicapé ;
 - 3) au musée Marc Chagall : reprise de l'isolation et de la climatisation conduisant au réaménagement du hall d'entrée.
3. Musée national de Port Royal des Champs :
 - Document unique d'évaluation des risques professionnels 2015 (*pour information*) et programme d'action 2015 (*pour avis*) ;
 - Avant-projet définitif des travaux du musée national de Port Royal des Champs (*pour avis*)
4. Dotations habillement, note du Secrétariat général du 16 janvier 2015 (*pour information*)
5. Examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents de travail (*pour information*)
6. Examen du tableau de suivi (*pour information*)
7. Calendrier de réunion (*pour information*) et programme de visite 2ème semestre 2015 (*pour avis*)

LISTE DE PRÉSENCE

Représentants de l'administration :

Bruno SAUNIER, Sous-directeur de la politique des musées, Service des musées de France, Président du CHSCT

Carole ETIENNE-BOISSEAU, Chef de la mission dialogue social, DGP, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Représentants du personnel titulaires :

CGT-Culture :

Nathalie RAMOS

Jean-Pierre PINSON

Pedro BOUROUH

SUD Culture Solidaires :

Jean-François PORCHER

Représentants du personnel suppléants :

CGT-Culture :

Cécile RANVIER

SUD Culture Solidaires :

Warda BALAH-CHIKHA

Médecine de prévention

Marie-Dominique LARDOUX

Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Yann ROGIER (Après-midi)

Secrétariat administratif du CHSCT

Kevin THIERY, adjoint au chef de la mission dialogue social

Représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité, intéressés par les questions soumises au CHSCT :

- sur le point 2 : Anne DOPFFER, Directrice des Musées du XXe
- sur le point 2 : Sylvain RAYBAUD, SG des Musées du XXe
- sur le point 3 : Philippe LUEZ, Directeur du musée national de Port-Royal des Champs
- sur le point 3 : Dominique LANGLOIS, SG du musée national de Port-Royal des Champs
- sur le point 3 : Bernard IMBERTON, Chef Département opérationnel, OPPIC
- sur le point 3 : Frédéric MASVIEL, Chef du bureau innovation et conseil technique, Sous-direction de la politique des musées, SMF

EXPERTS

Experts à la demande de la CGT-Culture :

- sur tous les points à l'ordre du jour : Françoise PINSON (Après-midi)
- sur tous les points à l'ordre du jour : Gérald PARISSE

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que les experts ne peuvent être présents dans la salle lors de l'ouverture de la séance. Le quorum doit au préalable être validé. Carole ETIENNE-BOISSEAU procède ensuite à l'appel. L'inspecteur Santé et Sécurité du travail ne pouvant être présent le matin, il est proposé de réserver les questions qui nécessitent son intervention pour l'après-midi.

Warda BALAH-CHIKHA demande si les experts désignés par la Direction pour le musée national de Port-Royal des Champs seront présents le matin ou l'après-midi.

Bruno SAUNIER répond que M. LANGLOIS ne pouvait assister à la séance le matin. Il a donc demandé que le point 3 du présent ordre du jour soit abordé en début d'après-midi.

1/ Approbation des PV du 2 mars 2015, du 27 mars 2015, du 16 avril 2015 (sous réserve) et du compte rendu de visite de délégation au musée national du Moyen Âge du 27 mars 2015 (pour avis)

Bruno SAUNIER rappelle qu'il était convenu de n'approuver le procès-verbal du 16 avril 2015 que s'il reflétait bien les débats qui se sont tenus au sujet du projet de construction du bâtiment d'accueil du musée de Cluny.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique avoir précisé que l'approbation de ce procès-verbal était inscrite à l'ordre du jour « sous réserve » car ce document a été transmis récemment aux membres du CHSCT. Les autres documents soumis à approbation ont en revanche été envoyés à ces derniers avant le 16 avril 2015. Carole ETIENNE-BOISSEAU déclare n'avoir reçu aucune remarque sur ces procès-verbaux.

Bruno SAUNIER s'enquiert des éventuels commentaires.

À propos du procès-verbal du 2 mars 2015, **Pedro BOUROUH** déplore les nombreuses interventions inaudibles ou effectuées hors micro. Il relève en outre de nombreuses problématiques concernant la retranscription des interventions de M. MANOUVRIER. La CGT estime qu'il en résulte un procès-verbal incomplet, voire « censuré », et impossible à approuver. Elle demande que certains passages soient repris en séance.

Bruno SAUNIER insiste donc sur la discipline à observer au cours des séances : chacun doit veiller à s'exprimer à tour de rôle en veillant à ce que les micros soient allumés.

Gérald PARISSE signale que les passages incomplets ne résultent pas uniquement de micros non ouverts, mais aussi de coupures d'enregistrement, probablement liées à un problème technique. Il observe que la majorité des coupures interviennent durant les interventions liées au MuCEM. C'est la raison pour laquelle la CGT n'a pas souhaité apporter de corrections au document. Gérald PARISSE demande, à ce sujet, que le point concernant ce musée soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT.

Bruno SAUNIER propose que les enregistrements soient vérifiés.

Carole ETIENNE-BOISSEAU s'inscrit en faux contre les accusations de censure. Un prestataire effectue la retranscription des procès-verbaux, lesquels donnent en général satisfaction. Il a sans doute mentionné les termes « coupure d'enregistrement » lorsqu'un participant oubliait d'allumer son micro. Carole ETIENNE-BOISSEAU suggère également que l'enregistrement soit vérifié en présence d'un représentant du personnel ; il se peut que des passages inaudibles le restent.

Gérald PARISSE observe, à travers la lecture de ce procès-verbal, que les interventions hors micro sont distinguées des coupures d'enregistrement.

Bruno SAUNIER affirme qu'il n'existe aucune censure, mais peut-être des problèmes techniques. Il conviendra donc, dans un premier temps, de compléter les échanges à l'aide des enregistrements et des notes qui ont été prises. Le cas échéant, le point dont il est question sera inscrit, pour une nouvelle discussion, dans un prochain ordre du jour. Bruno SAUNIER demande aux représentants du personnel si l'un d'entre eux serait disposé à participer à la réécoute des passages problématiques.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise qu'il sera question de vérifier que les passages inaudibles le sont réellement, afin de balayer tout soupçon de censure. Si des échanges peuvent être complétés, l'administration s'en chargera ensuite.

Nathalie RAMOS est favorable à cette proposition.

Bruno SAUNIER en conclut que M. THIERY se chargera de déterminer une date avec Mme RAMOS.

Pour faire suite aux propos de M. PARISSE, **Warda BALAH-CHIKHA** confirme que la distinction entre les « interventions hors micro » et les « coupures d'enregistrement » prête à confusion. Par ailleurs, elle se satisfait de l'inscription des suspensions de séance dans le procès-verbal. En revanche, lors de la désignation du Secrétaire du CHSCT, l'administration a sollicité une suspension de séance, laquelle a été refusée ; elle est pourtant inscrite dans le procès-verbal.

En page 22, il faut corriger le nom du Docteur, qui est LARDOUX et non LEROUX.

Carole ETIENNE-BOISSEAU souligne les efforts fournis par l'administration pour transmettre des procès-verbaux dans les meilleurs délais aux représentants du personnel ; la tâche n'est pas toujours aisée car elle nécessite un long travail. L'administration est ouverte aux échanges dans la mesure où ceux-ci permettent de finaliser un document puis de passer au suivant, en évitant l'accumulation de procès-verbaux à approuver.

Nathalie RAMOS propose que la vérification du procès-verbal du 2 mars 2015 se tienne le lundi 15 juin.

Bruno SAUNIER indique que cette date convient *a priori*. Il s'enquiert ensuite des remarques éventuelles sur le compte-rendu de la visite de délégation au musée national du Moyen Âge du 27 mars 2015.

Au nom du syndicat SUD, **Warda BALAH-CHIKHA** indique que ce compte-rendu est trop succinct. De nombreuses interventions sont incomplètes, rendant les suivantes incompréhensibles.

Une représentante du personnel signale que certains points abordés, tels que les futures ouvertures au public, ont été omis.

Carole ETIENNE-BOISSEAU souligne que l'administration peut faciliter la rédaction des rapports de visite, mais que les représentants du personnel peuvent les compléter, conformément aux règles édictées par la fiche méthodologique adoptée par le CHSCT ministériel sur les visites de délégation. L'objectif est en effet d'obtenir des documents exhaustifs et permettant un suivi des préconisations du CHSCT.

Bruno SAUNIER en conclut que les représentants du personnel devront rapidement faire parvenir leurs propositions de modification à l'administration.

Pour le syndicat SUD, **Warda BALAH-CHIKHA** demande le report de l'approbation des procès-verbaux du 27 mars et du 16 avril 2015.

Carole ETIENNE-BOISSEAU assure que l'objectif de l'élaboration d'un procès-verbal est qu'il satisfasse tout le monde. En revanche, il est préférable de se tenir à jour dans leurs approbations afin de ne pas perdre la mémoire de ce qui a été dit ou de ce qui manque dans ces documents. Des délais raisonnables doivent aussi être respectés si des membres du CHSCT souhaitent faire réviser intégralement un procès-verbal par le prestataire.

Nathalie RAMOS s'enquiert de la possibilité de réécrire le procès-verbal du 27 mars sur le même modèle que celui du 16 avril. Un verbatim permettrait en effet de faire apparaître des interventions, et plus précisément des termes, qui n'ont pas été repris dans ce document.

Carole ETIENNE-BOISSEAU fait savoir que le contrat de retranscription des réunions du ministère chargé de la culture prévoit la production de documents retravaillés et au style indirect. À titre exceptionnel, il a été demandé de modifier le format du procès verbal de la séance du 16 avril. Il serait toutefois délicat de sortir à nouveau du cadre du contrat, dans la mesure où cette prestation pourrait être facturée.

Pedro BOUROUH croit se souvenir qu'il est déjà arrivé que sur demande, pour de précédents CHSCT, les procès-verbaux soient produits sous la forme de mots à mots. Il se satisfait particulièrement du procès-verbal du 16 avril car celui-ci retranscrit fidèlement les interventions, malgré quelques contresens.

Bruno SAUNIER précise que les procès-verbaux ne sont pas des verbatims ; ils ne peuvent pas retranscrire littéralement l'ensemble des interventions, car cette prestation n'est pas prévue par le contrat passé. Il répète qu'exceptionnellement, pour le compte-rendu du 16 avril, l'administration s'était engagée à reproduire le plus fidèlement et le plus complètement possible les interventions. Cette modification de la prestation ne pourra pas être systématique ; cette dernière prévoit que les comptes-rendus présentent une synthèse des interventions, des points importants et des échanges se tenant au sein de l'instance. L'ensemble des autres commissions fonctionne selon le même système. Il est d'autant moins pertinent de modifier cette organisation que cela allongerait la longueur des documents à lire et que les représentants du personnel et de l'administration en seraient surchargés. Les approbations des procès-verbaux prendraient alors nécessairement du retard, ce qui n'est pas conforme à l'esprit voulu. Bruno SAUNIER convient que des passages peu clairs peuvent être réécoutés et complétés, mais il ne sera pas possible d'obtenir une retranscription complète des réunions.

Nathalie RAMOS souligne que des contresens sont possibles, et ce même avec un mot à mot. Elle cite ainsi une de ses interventions à la page 41 du procès-verbal de la réunion du 16 avril et déclare ne pas avoir dit « *Cela ne fait pas partie de l'impact de ce projet* », mais « *Cela fait partie de l'impact de ce projet.* »

Carole ETIENNE-BOISSEAU fait observer que chacun peut faire des erreurs en s'exprimant ; le prestataire s'attache donc à corriger les contresens qu'il détecte. Un verbatim laissera quant à lui apparaître l'intégralité des erreurs. Un niveau d'écriture plus synthétique engendre une perte d'exhaustivité, mais un gain en qualité puisque le travail de retranscription vise à donner du sens aux interventions erronées.

Nathalie RAMOS objecte qu'il est arrivé que des contresens soient relevés dans des procès-verbaux rédigés au format défini par le contrat du Ministère. Ainsi, en page 16 du procès-verbal du 16 avril, l'intervention débutant par « *Mais ce sont aussi des bonnes cibles* » a été attribuée à Mme TABURET-DELAHAYE alors qu'elle a été prononcée par Mme RAMOS elle-même.

Warda BALAH-CHIKHA réitère sa demande de report de l'approbation des procès-verbaux du 27 mars et du 16 avril, compte tenu de la quantité de modifications devant être apportées.

Nathalie RAMOS rappelle par ailleurs avoir adressé un mail à M. THIERY pour l'activation de ses codes d'accès à la messagerie Culture. En attendant, elle a demandé à recevoir les documents

sur sa messagerie personnelle. Elle n'a toutefois pas reçu la même version du procès-verbal du 16 avril que les autres représentants du personnel. La version dont elle dispose stipule notamment que la Secrétaire du CHSCT est Mme BOLUEN. Les autres versions prennent bien en compte le nom de M. BOUROUH.

Carole ETIENNE-BOISSEAU reconnaît qu'il s'agit d'une erreur du prestataire et assure qu'avant d'être transmis aux représentants du personnel, les documents sont relus et corrigés par l'administration.

Gérald PARISSE souhaite revenir au procès-verbal du 27 mars.

Bruno SAUNIER rappelle qu'il s'est convenu d'en reporter l'approbation, mais il accepte de le reprendre.

Gérald PARISSE signale donc qu'en pages 26 et 27, ses propres interventions, à propos du musée Picasso, ont été attribuées par erreur à Jean-Pierre PINSON.

En référence à la page 11 de ce même procès-verbal, **Nathalie RAMOS** reprend le passage au cours duquel les représentants du personnel ont déploré l'absence de local syndical dans les futurs espaces du musée. Elle se souvient que Mme TABURET-DELAHAYE a déclaré que selon un interlocuteur, il ne s'agissait pas d'un « endroit noble » et un tel local n'avait donc pas à figurer sur des plans. Nathalie RAMOS observe que ce passage est manquant et souhaiterait donc qu'il soit vérifié.

Carole ETIENNE-BOISSEAU déplore que cette remarque ne soit formulée qu'en ce jour, étant précisé que le procès-verbal a été transmis à Mme RAMOS le 17 avril. Pour davantage d'efficacité et à l'instar des autres instances, il aurait été préférable que les représentants du personnel transmettent leurs demandes de modification au service en amont de la présente séance.

Bruno SAUNIER partage cette position : une prompt réaction permet de conserver la mémoire et donc la fidélité des débats.

Carole ETIENNE-BOISSEAU ajoute que ce mode de fonctionnement permet de conserver du temps en séance pour débattre des points inscrits à l'ordre du jour.

Bruno SAUNIER propose qu'à l'issue de la présente réunion, les représentants du personnel relisent chaque procès-verbal en cours de validation et transmettent leurs commentaires au service afin qu'ils soient approuvés lors de la prochaine séance.

Carole ETIENNE-BOISSEAU se déclare favorable à ce que lors de la réunion d'écoute des passages de la réunion du 2 mars 2015, les représentants du personnel réécoutent les enregistrements d'autres réunions s'ils le souhaitent.

Nathalie RAMOS déclare qu'elle vérifiera donc sans doute des passages de la réunion du 27 mars.

2/ Musées nationaux du XXème siècle des Alpes-Maritimes, projets de travaux (pour avis)

En préambule, **Anne DOPFFER** explique qu'elle est Directrice des musées Marc Chagall, Fernand Léger et Picasso depuis huit mois. Ces trois établissements connaissent actuellement une période de travaux, lesquels ont été lancés et sont suivis par M. RAYBAUD.

1. Au musée Fernand Léger : toilettes publics PMR et réaménagement des vestiaires des agents d'accueil et surveillance

Anne DOPFFER indique que l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est une priorité. Aussi des travaux d'aménagement conséquents ont-ils été lancés pour que les PMR puissent mieux profiter des jardins du musée Fernand Léger. Actuellement, les toilettes PMR sont situées au sous-sol, ce qui oblige les personnes à se faire accompagner par un agent. Le projet qui est présenté consiste donc à déplacer ces toilettes au rez-de-chaussée du musée.

Bruno SAUNIER rappelle que ce musée a fait l'objet d'une visite du CHSCT en juin 2013.

À la vue des plans de ce projet, **Pedro BOUROUH** s'interroge sur la pertinence d'installer un lavabo à l'angle de la pièce car il sera sans doute difficilement accessible par une personne handicapée se déplaçant en fauteuil roulant.

Anne DOPFFER convient que ce lavabo est petit, mal situé et que compte tenu de la place et de l'espace de rotation disponibles, il serait possible d'optimiser l'emplacement et la taille du lavabo. Ce point sera vérifié avant d'être validé.

Nathalie RAMOS demande si ces toilettes présenteront deux entrées indépendantes, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes.

Anne DOPFFER répond que le plan prévoit une entrée unique, puis deux portes séparées. Seul le hall d'entrée sera donc mixte.

Pedro BOUROUH aurait préféré que le plan présenté permette aux représentants du personnel de mieux visualiser l'emplacement de ces toilettes dans l'établissement.

Anne DOPFFER indique ne disposer que d'un plan des extérieurs. Pour aider les membres du CHSCT à se situer, elle indique que le plan présenté situe le hall d'accueil du musée sur la gauche. Il indique également l'emplacement de l'ascenseur et d'un escalier menant aux étages, étant précisé que trois escaliers, au total, desservent l'étage. Ce premier escalier est proche de la baie Barani, laquelle mène vers l'esplanade nord.

Warda BALAH-CHIKHA se renseigne sur le processus de validation d'un changement de lavabo dans ces toilettes.

Anne DOPFFER répond qu'il appartient à la Direction du musée de décider qu'une optimisation soit faite. Cette demande doit ensuite être soumise à une personne compétente en matière de travaux, qui vérifiera si elle est réalisable et si elle permet toujours la rotation d'un fauteuil roulant notamment.

Warda BALAH-CHIKHA explique ne pas comprendre le déroulement du projet, après qu'il aura été approuvé ou non par le CHSCT.

Sylvain RAYBAUD déclare que les observations émises par les membres du CHSCT peuvent être reprises par l'architecte à qui le projet a été confié si elles sont approuvées et que leur faisabilité sera vérifiée.

Bruno SAUNIER propose d'aborder la présentation du projet suivant.

Warda BALAH-CHIKHA croit savoir que les PMR n'entrent pas dans le musée par l'accueil. Elles devront donc toujours être accompagnées par un agent, bien que les toilettes soient situées au rez-de-chaussée.

Sylvain RAYBAUD déclare que le plan de circulation dédié aux PMR n'a pas été modifié. Elles doivent toujours prendre l'ascenseur pour se rendre à l'étage. Cet équipement n'a d'ailleurs plus le

statut de monte-charge, ce qui améliore l'accessibilité des personnes. Aussi n'ont-elles plus besoin de solliciter un agent en arrivant au rez-de-chaussée. La libération de l'espace actuellement dédié aux toilettes PMR permet d'envisager le réaménagement des vestiaires des agents.

Bruno SAUNIER fait observer que deux projets étant liés, il est préférable de prononcer un avis unique sur ce point.

À propos du second projet, **Nathalie RAMOS** s'étonne que les plans évoquent des toilettes visiteurs hommes existants et en projet, mais aucune toilette réservée aux femmes.

Sylvain RAYBAUD explique que l'espace vestiaires actuel est exigu et encombré par des équipements de ménage. Il sera désencombré en libérant l'espace réservé aux toilettes publics PMR du sous-sol puis en créant un espace de rangement plus conséquent dans l'espace public des toilettes dédiées aux personnes non PMR. Les plans ne présentent que la partie des toilettes publics affectées par ce projet, à savoir les toilettes hommes.

Pedro BOUROUH constate que l'aménagement de douches communes dans les nouveaux vestiaires a été validé par l'ensemble des personnels. Cette validation se traduit toutefois par un document incomplet : de quand date-t-il ? Quels plans ont-ils été présentés aux agents ?

Sylvain RAYBAUD précise que cette présentation date du 16 janvier.

Pedro BOUROUH évoque ensuite une problématique relative aux douches communes, estimant que des agents en seront satisfaits, mais que d'autres ne le seront pas. Il se renseigne par ailleurs sur la taille des vestiaires.

Sylvain RAYBAUD répond qu'ils sont positionnés à hauteur d'homme et qu'ils permettent le rangement de vêtements au moyen de cintres. Il déclare ensuite que c'est le plan actuellement présenté au CHSCT qui a été validé par les personnels le 16 janvier. Plusieurs configurations leur ont été exposées au cours de réunions de service, ce qui a permis au projet d'évoluer de manière significative. Initialement, il prévoyait l'installation de douches dans chaque espace ; cette disposition était toutefois contraignante pour le volume des vestiaires. La construction d'une douche unique profitera davantage aux agents de nuit. Les vestiaires concerneront plutôt les agents de jour, dont les effectifs sont plus conséquents. Par ailleurs, chaque toilette réservée au personnel sera conforme aux normes PMR, bien que les personnels ne comptent pas d'agent handicapé.

Pour répondre à une demande des agents, un mur a été détruit, qui permet de dédier la totalité des vestiaires femmes à des casiers et d'installer les toilettes femmes à proximité.

Gérald PARISSE s'interroge sur la nature des espaces réservés aux manteaux.

Anne DOPFFER répond qu'il s'agit de patères permettant aux agents de poser leur manteau de manière temporaire, pendant qu'ils se changent.

Warda BALAH-CHIKHA croit savoir que les effectifs du musée comptent plus d'hommes que de femmes.

Sylvain RAYBAUD le confirme.

Warda BALAH-CHIKHA constate que le nombre de vestiaires passera de 7 à 12 pour les femmes et de 14 à 17 pour les hommes, et s'interroge sur les raisons d'un tel choix, étant précisé qu'à l'avenir, la proportion d'hommes et de femmes pourrait s'inverser.

Sylvain RAYBAUD explique que ce volume a été basé sur l'état des effectifs et qu'il a été augmenté afin d'améliorer la capacité d'accueil de vacataires.

Anne DOPFFER ajoute que si la proportion d'hommes et de femmes, dans les effectifs, s'inversait, les vestiaires pourraient eux-mêmes être inversés.

Warda BALAH-CHIKHA se renseigne sur la manière dont des agents absents en réunion de service ont pu valider les plans des vestiaires.

Sylvain RAYBAUD indique que ce document a été laissé à leur disposition pour qu'ils puissent faire part de leur accord ou de leur désaccord par la suite.

Warda BALAH-CHIKHA observe qu'un agent s'est déclaré défavorable au projet et qu'un autre a inscrit un point d'interrogation à la place d'un avis. Warda BALAH-CHIKHA présume que ce dernier n'aura pas été informé du projet.

Sylvain RAYBAUD explique que cette personne est un agent de nuit. Il était sans doute absent au moment de la présentation du document, raison pour laquelle un point d'interrogation a été inscrit puis n'a pas été effacé, par erreur.

Gérald PARISSE constate que le projet de réaménagement des vestiaires a été validé par le médecin de prévention, sous réserve de la vérification de la ventilation des pièces. Il s'enquiert donc des dispositions prévues sur ce point.

Sylvain RAYBAUD ne fait état d'aucune difficulté technique, selon le responsable des travaux.

Nathalie RAMOS soutient que les effectifs sont variables. Actuellement, les agents de nuit comptent un grand nombre d'hommes. Si un jour, des femmes en font partie, la mixité de la douche pourrait devenir gênante. De plus, rien ne garantit que les futures ressources approuveront la disposition des vestiaires telle qu'elle est aujourd'hui proposée.

Sylvain RAYBAUD fait savoir que les ressources du musée ne s'appuient que sur un unique agent de nuit. Qu'il soit un homme ou une femme ne pose donc aucun problème, pour ce qui est de l'accès à la douche. Sylvain RAYBAUD confirme qu'il n'existe aucune garantie que les futurs agents approuveront la configuration proposée, mais il rappelle que ce sont les personnes actuellement présentes qui sont en charge de se prononcer sur le projet.

Warda BALAH-CHIKHA croit savoir qu'il est prévu de travailler sur l'ergonomie de l'ordinateur et sollicite des renseignements sur ce point.

Sylvain RAYBAUD confirme que quelques aménagements vont être proposés. Ils consisteront à remplacer l'actuelle table de 90 centimètres de hauteur par une table de 70 centimètres, conformément à une recommandation du médecin de prévention. En outre, une récente visite du Capitaine BUFFARD et de M. COURTEMANCHE a permis d'établir une liste d'améliorations pouvant être mises en œuvre et portant notamment sur la disposition des écrans.

Gérald PARISSE se renseigne sur la durée des travaux de réaménagement des vestiaires et sur l'organisation du personnel qui sera mise en place en attendant.

Sylvain RAYBAUD précise que les travaux de déménagement des toilettes PMR ne seront pas menés en même temps que le réaménagement des vestiaires. Les casiers des agents seront déplacés de manière temporaire dans un couloir dont la taille permet une capacité d'accueil satisfaisante. Une organisation des accès et des travaux sera définie en concertation avec les agents.

Gérald PARISSE s'enquiert de la durée des travaux.

Sylvain RAYBAUD espère qu'ils seront terminés le plus rapidement possible, mais il ne peut s'engager sur aucune durée.

Nathalie RAMOS doute que des agents puissent se changer de manière convenable dans un couloir ; il convient donc de prévoir un endroit dédié, de manière temporaire.

Sylvain RAYBAUD précise que ce couloir lie l'espace service à la réserve. Cette dernière n'étant pas ouverte lorsque les agents se changent, personne ne passe dans ce couloir. Une solution temporaire pourrait être d'installer quelques paravents. En réponse à Nathalie RAMOS, Sylvain RAYBAUD souligne que la durée des travaux sera relativement courte ; il est donc inutile de prévoir l'installation d'Algeco ou de vestiaires provisoires.

Anne DOPFFER convient de la nécessité d'étudier l'organisation à mettre en place pour que les agents puissent se changer. Des panneaux pourraient par exemple être installés.

Pedro BOUROUH invite la Direction du musée à consulter l'entreprise en charge de ces travaux pour s'enquérir de leur durée afin de pouvoir définir l'organisation la plus adaptée à la situation. Elle devra tenir compte de l'accès aux casiers, mais également aux toilettes et aux douches.

Warda BALAH-CHIKHA se renseigne sur le planning des travaux.

Sylvain RAYBAUD indique que le projet relatif aux toilettes publics PMR sera mené à l'automne 2015. Le réaménagement des vestiaires débutera quant à lui au cours du premier trimestre de l'année 2016. Il présume que les travaux ne dureront pas plus de deux semaines.

Anne DOPFFER précise que les travaux d'aménagement des toilettes PMR au rez-de-chaussée devraient prendre plus d'un mois. Elle présume que les aménagements du sous-sol nécessiteront des travaux plus conséquents et donc une durée plus élevée. Ces détails seront toutefois précisés par les entreprises au moment de la consultation qui suivra l'approbation du projet.

Nathalie RAMOS suggère que des Algeco soient loués pendant le déroulement des travaux afin d'offrir un plus grand confort aux agents.

Anne DOPFFER indique que cette option n'avait pas été retenue. Elle est toutefois réalisable et sera étudiée, pour faire suite à la préconisation des membres du CHSCT.

Warda BALAH-CHIKHA se renseigne sur la modification du parcours de visite dont il a été question lorsque les membres du CHSCT se sont rendus au musée.

Anne DOPFFER n'a pas connaissance de cette modification, puisqu'elle n'était pas encore directrice en juin 2013. Actuellement, ce parcours mène les visiteurs de la Salle 1 (au rez-de-chaussée) aux salles chronologiques situées à l'étage. Pour ce faire, ils empruntent l'escalier central et redescendent par l'escalier menant au hall. À court terme, il n'est pas prévu de modifier ce parcours car cela impliquerait une refonte profonde de l'accrochage.

Gérald PARISSE constate la présence d'un vidoir parmi les équipements prévus par le projet.

Anne DOPFFER explique qu'il s'agit d'un point d'eau permettant aux agents en charge du ménage de remplir et de vider un seau sans devoir le porter.

Warda BALAH-CHIKHA croit se souvenir que le projet de modification du parcours qu'elle évoquait précédemment concernait la signalétique en place.

Anne DOPFFER répète qu'elle ne connaît pas ce projet.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX sollicite des détails sur les caractéristiques des vestiaires qui ont été choisis pour les agents.

Anne DOPFFER explique que les agents se sont plaints du caractère trop étroit de leurs vestiaires actuels et de la difficulté qu'ils avaient à y ranger des tenues et des effets quotidiens. La Direction

du musée s'est donc attachée à proposer des casiers toute hauteur, droits et aussi larges que possible.

Bruno SAUNIER s'enquiert des éventuelles autres demandes des représentants du personnel.

Warda BALAH-CHIKHA souligne qu'au-delà des travaux inscrits à l'ordre du jour de la présente séance, il conviendra d'échanger sur le suivi global du musée Fernand Léger et de son registre.

Carole ETIENNE-BOISSEAU suggère d'aborder dans un premier temps l'ensemble des travaux prévus, puis d'évoquer le suivi du registre dans un second temps. Elle se propose ensuite de transmettre le compte-rendu de la visite du CHSCT de juin 2013 à Anne DOPFFER de manière à ce que celle-ci puisse prendre connaissance des constats qui avaient été relevés à l'époque.

Bruno SAUNIER propose de recueillir l'avis des membres du CHSCT sur ce premier point. Il met aux voix l'approbation de l'aménagement des toilettes publics PMR et du réaménagement des vestiaires des agents d'accueil et surveillance.

Résultat du vote :

Votes POUR : 6 voix

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

La proposition recueille un avis favorable à l'unanimité.

Pedro BOUROUH précise qu'un avis favorable est rendu sous réserve de l'ensemble des préconisations du CHSCT, qui portent en particulier sur l'amélioration de l'emplacement et de la taille du lavabo des toilettes publics et sur l'organisation mise en place pour le personnel pendant la durée des travaux.

Nathalie RAMOS souligne que la priorité doit être donnée au confort du personnel pendant la mise en œuvre de ces aménagements.

2. Au musée Marc Chagall : aménagement du secrétariat pour l'accueil d'un agent handicapé

Sylvain RAYBAUD précise que ce dossier est suivi en collaboration avec Mme HERNANDEZ, qui est la référente handicap du Ministère. Le musée Marc Chagall accueillera un agent malvoyant dès le mois de novembre ; avec l'accord de ce dernier, les équipements lui permettant de prendre en charge son poste (standard et petit secrétariat) ont été définis. Ce projet comporte un second volet, qui consiste à réaménager le mobilier de ce poste de travail.

Il comporte actuellement un grand bureau ayant un tenant unique. Le poste 3 est occupé par l'agent en charge du standard. Le poste 5 est dédié à l'agent s'occupant du secrétariat. En accord avec la seconde personne travaillant à l'accueil, deux bureaux seront disposés et la zone comportera donc deux accès distincts. Pour faire suite à une préconisation du médecin de prévention, il est envisagé d'inverser le sens d'ouverture de la fenêtre afin que l'agent malvoyant n'ait aucun courant d'air dans son dos. Sur les plans présentés, les points 1 et 2 correspondent à des armoires fermées ; elles seront converties en armoires ouvertes, libres d'accès et accueilleront les équipements dédiés à ce nouvel agent.

Jean-François PORCHER s'interroge sur la localisation précise du bureau de cette personne.

Sylvain RAYBAUD répond que ce poste est de plain-pied avec le jardin. Un escalier mène à l'entrée de l'administration ; en arrivant, le bureau de M. RAYBAUD se trouve sur la droite. Le

poste concerné par le réaménagement se trouve sur la gauche, à proximité du bureau de l'agent comptable. L'escalier que sera amené à emprunter l'agent malvoyant fera d'ailleurs l'objet d'un rainurage et de l'installation d'une rampe.

Bruno SAUNIER met aux voix l'approbation de l'aménagement du secrétariat pour l'accueil d'un agent handicapé.

Résultat du vote :

Votes POUR : 6 voix

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

La proposition recueille un avis favorable à l'unanimité.

3. Au musée Marc Chagall : reprise de l'isolation et de la climatisation conduisant au réaménagement du hall d'entrée.

Anne DOPFFER rappelle qu'un problème de climatisation, dans ce musée, est susceptible de causer des dommages sur des œuvres. A l'issue d'une procédure judiciaire, l'entreprise chargée de la climatisation de cet établissement a été condamnée à le dédommager, étant incapable de rendre la climatisation conforme aux normes des musées et en bon état de marche. La perception de l'indemnité permettra à la Direction de faire entreprendre les travaux par une autre entreprise.

Des travaux de reprise de climatisation et d'isolation occasionneront une fermeture du musée entre le 23 septembre 2015 et fin-décembre. Les offres de différentes entreprises sont en cours d'analyse, étant précisé qu'il est préférable qu'elles puissent réaliser l'intégralité des travaux en trois mois.

Le musée prévoyait également un réaménagement de son hall, lequel était partiellement concerné par les travaux de climatisation. Compte tenu d'une taille réduite, de la multiplicité des fonctions qui y travaillent et de l'absence d'aménagement permanent permettant d'assurer la fonction Vigipirate, il s'avère nécessaire de mener une réflexion plus globale pour permettre à l'ensemble des fonctions (Etat et RMN) de coexister. Par conséquent, les travaux de réaménagement du hall ont été distingués des travaux de climatisation et d'isolation, l'objectif étant de mieux travailler en concertation avec les différents partenaires et de bien prendre en compte les besoins de chacun.

Bruno SAUNIER en conclut que le CHSCT ne s'intéresse aujourd'hui qu'aux travaux de climatisation et de réaménagement.

Nathalie RAMOS se renseigne sur ce qu'il adviendra des agents travaillant dans le musée pendant la fermeture de ce dernier.

Sylvain RAYBAUD répond que les travaux seront menés dans l'enceinte du musée. Les jardins resteront quant à eux ouverts afin de maintenir un contact avec le public et de lui offrir la possibilité de se rendre au moins à la buvette et au comptoir commercial de la RMN s'il n'a pas été informé de la fermeture du musée. Le rythme de travail des agents n'en sera pas affecté.

Nathalie RAMOS oppose que les conditions de travail le seront puisque les agents ne travailleront plus en intérieur, mais en extérieur, et pendant la saison la plus désagréable pour un tel travail.

Sylvain RAYBAUD précise que de tels travaux ne peuvent être menés que pendant cette saison. Il rappelle que le musée a été fermé au cours de la même saison, en 2007, et que cette fermeture n'avait occasionné aucune difficulté. Les agents travailleront à proximité d'un local abrité et de la

buvette. Au cours de la semaine, leurs missions resteront ordinaires et seront consacrées aux entreprises (contrôles d'accès et des travaux, délivrance des permis de feu, etc.).

Pedro BOUROUH croit savoir que contrairement au personnel du musée Fernand Léger, les agents du musée Marc Chagall n'ont pas été informés de la tenue de ces travaux ni de leur impact sur leurs conditions de travail. Pedro BOUROUH suggère donc que des réunions du personnel soient organisées puisque l'opinion des agents et leur implication dans le projet peuvent être intéressantes. Il rappelle également que malgré un climat relativement clément, ceux-ci devront bénéficier d'un chauffage d'appoint et d'un renouvellement de leur dotation vestimentaire ; il semble en effet que les manteaux des agents n'ont pas été renouvelés.

Sylvain RAYBAUD assure que les agents ont été informés de ces travaux au travers de différentes réunions. Ce projet représente l'aboutissement de huit ans de procédure ; il serait donc surprenant que personne ne sache que la climatisation et les huisseries seront reprises dans son intégralité. Sylvain RAYBAUD reconnaît que les agents auront peut-être été moins informés des détails des travaux que ne l'ont été les personnels du musée Fernand Léger. Il précise que la reprise de la climatisation et de l'isolation du bâtiment requièrent la création de cloisonnements permettant de compartimenter le hall ; ce sont ces aménagements qui ont généré une réflexion sur le statut du hall, sur la répartition des fonctions travaillant dans cet espace réduit ainsi que sur la manière d'intégrer le point de contrôle Vigipirate dans cette zone. La nécessité de mener une réflexion plus profonde et plus globale a été émise très récemment, en lien avec les événements ayant affecté Charlie Hebdo et le musée du Bardo en Tunisie. C'est la raison pour laquelle les membres du CHSCT ne sont pas consultés sur ce point précis, pour l'instant.

Pour faire suite à l'alerte des représentants du personnel, Sylvain RAYBAUD assure également que d'autres réunions du personnel seront organisées ; les communications qui y seront réalisées insisteront davantage sur les travaux prévus en fin d'année et sur leur avancement. Des réunions de concertation seront aussi menées avec les agents de la RMN, au niveau central comme au niveau local.

Anne DOPFFER ajoute que le projet était, jusqu'à présent, dans une phase théorique. Les agents pourront se voir communiquer des données plus concrètes lorsque la Direction aura choisi des entreprises pour ses travaux.

Sylvain RAYBAUD indique par ailleurs n'avoir été saisi d'aucune demande de parka pour les agents, leurs tenues de service venant d'être renouvelées pour l'année 2015.

Pedro BOUROUH précise qu'il existe une dotation annuelle, mais également un manteau, qui est renouvelé tous les trois ans.

Sylvain RAYBAUD affirme que la dotation de ce musée n'a jamais compris de manteau. Depuis que les tenues sont gérées par les services, les établissements définissent leurs dotations en fonction des objectifs qu'ils doivent satisfaire. En l'occurrence, les fonctions de sécurité doivent être reconnues par les visiteurs. En accord avec les agents, la tenue de service a été renouvelée sur le modèle des précédentes dotations.

Carole ETIENNE-BOISSEAU confirme que les chefs d'établissement définissent le contenu des dotations en fonction de la politique qu'ils décident de mettre en place et selon les tenues qu'ils souhaitent que les personnels portent. Il n'existe aucune obligation en la matière. L'objectif est de déterminer si les personnels qui seront déployés à l'extérieur durant la phase de travaux devront porter un manteau professionnel ou pas.

Sylvain RAYBAUD rappelle que la discussion porte sur le travail des agents au sein du jardin, dans le cadre d'un rythme qui est maintenu les week-ends. En effet, l'inquiétude des agents était que les dominicales ne leur soient plus versées. Anne Dopffer a souhaité le maintien du contact avec le public, comme lorsque le musée Léger avait été fermé. Il est donc nécessaire d'intervenir

dans le jardin. Ce dernier n'étant pas de la taille d'un domaine, l'acquisition de manteaux semble donc disproportionnée, d'autant plus que le public aura la possibilité de fréquenter une buvette et un comptoir commercial, situé dans un bâtiment abrité, dans lequel il pourra acheter un livre de Chagall à défaut d'avoir vu ses toiles. Dans le même temps, le travail mené en lien avec les entreprises se poursuivra, ainsi qu'un programme dense de formations.

Pedro BOUROUH assure que les agents ne sont pas informés. Le Directeur estime que le personnel n'a pas besoin de manteaux mais les agents ont peut-être un avis différent. En effet, certains sont plus frileux que les autres. De plus, même si les week-ends sont préservés, les conditions de travail sont modifiées. Durant les travaux liés à la climatisation, il conviendra de réunir les agents, afin d'établir leurs besoins et identifier un accord. Cette démarche a été conduite au musée Léger mais pas au musée Chagall. Au-delà, des nuisances sonores seront peut-être constatées, ce qui supposera de suivre les entreprises et les travaux, notamment ceux qui seront conduits dans les points chauds. Sur la base des données à disposition, la discussion doit être ouverte avec les personnels concernés.

Sylvain RAYBAUD assure n'avoir été saisi d'aucune demande en la matière mais affirme qu'une réunion sera organisée pour présenter le projet aux agents, dont il prend acte qu'ils sont insuffisamment informés. À dotation constante, le manteau sera intégré aux effets mis à disposition. Jusqu'à présent, les agents considéraient plutôt que l'attribution d'un manteau n'était pas forcément nécessaire dans la région.

Anne DOPFFER rappelle que les agents exercent ponctuellement leurs missions à l'extérieur, pour accueillir un groupe ou en cas de problème à la billetterie. Les agents parcourent les espaces et déjeunent souvent dehors. Ils disposent donc d'une vraie connaissance des besoins et, si la situation évolue, ils le feront savoir.

Warda BALAH-CHIKHA signale qu'actuellement, les agents ne travaillent pas dehors.

Sylvain RAYBAUD confirme qu'il n'existe pas de poste de surveillance permanent à l'extérieur. En revanche, des rondes aléatoires sont réalisées par les agents dans les jardins ou dans la rotonde, notamment dans le cadre de Vigipirate.

Warda BALAH-CHIKHA comprend que l'objectif est d'installer un poste permanent dans le jardin durant les travaux. Par ailleurs, il est heureux qu'aucun changement ne soit prévu pour les dominicales. En effet, le planning n'est pas censé être modifié si les agents sont toujours présents dans le musée. Warda BALAH-CHIKHA ajoute que, même s'il fait doux dans le sud, certains portent des manteaux. Par ailleurs, elle demande quelle est la politique de l'établissement en matière de dotation d'habillement. Actuellement, les agents ne disposent pas de manteaux mais réalisent quand même des rondes ou prennent leur pause dans le jardin. Warda BALAH-CHIKHA demande si ces personnes sortent sans manteau ou si elles récupèrent le leur dans les casiers.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que la dotation ne découle pas de l'expression des besoins des personnels. Le chef d'établissement peut décider que, vis-à-vis du public, l'ensemble du personnel doit porter le même manteau. Parallèlement, quelqu'un qui a froid peut librement porter ses effets personnels pour circuler dans le jardin.

Anne DOPFFER confirme que ce principe est appliqué actuellement et assure que le dialogue sera ouvert avec les agents. Par ailleurs, l'effectif quotidien varie entre quatre ou six agents. Selon la configuration du chantier, une partie du personnel restera à l'intérieur et l'autre interviendra ponctuellement à l'extérieur, sans pour autant tenir un poste fixe.

Gérald PARISSE demande si les personnes concernées ne réalisent que de l'accueil et de la surveillance ou si certaines exercent des fonctions administratives au sein du musée.

Anne DOPFFER répond que certains agents exercent des fonctions administratives au sein de la zone de bureaux, qui n'est pas affectée par les travaux. La discussion ne porte que sur les agents d'accueil et de surveillance.

Warda BALAH-CHIKHA souligne que les travaux auront lieu du 23 septembre à la fin du mois de décembre et demande si la réflexion sur le réaménagement du hall sera conduite après ou en même temps que ces travaux. Elle demande également si certains agents resteront dehors en permanence, afin de réaliser des rondes.

Anne DOPFFER répond que des rotations seront organisées entre les agents. Pour sa part, la réflexion sur le réaménagement du hall est nécessaire et sera conduite en temps caché. Elle est donc lancée, afin que ce réaménagement soit mené dès que possible, après les travaux.

Warda BALAH-CHIKHA constate que la fermeture sera donc encore plus longue ou que le musée devra rouvrir et fermer de nouveau.

Anne DOPFFER ne sait pas encore répondre à cette question pertinente. Si le hall d'accueil est en travaux, il est possible de faire entrer les visiteurs par la porte de l'auditorium, ce qui est déjà fait de temps en temps. Il est vrai que la question est de savoir s'il sera nécessaire de prolonger la période de fermeture pour couvrir les travaux du hall ou s'il conviendra d'agir en deux temps. Tout dépendra du moment où les crédits 2016 pourront être utilisés.

Bruno SAUNIER constate que le projet de réaménagement n'est donc ni budgété ni financé.

Nathalie RAMOS demande s'il a été réfléchi à la mise en place du Document unique d'évaluation des risques durant la phase de travaux et au plan d'action d'accompagnement.

Sylvain RAYBAUD répond que le Document unique est en cours de réactualisation. Durant les travaux, des plans de coactivité et des plans de prévention seront établis.

Le Docteur LARDOUX constate que le sujet pourra donc être évoqué de nouveau avec Monsieur Rogier, qui a beaucoup travaillé sur la coactivité.

Bruno SAUNIER demande aux représentants du personnel s'ils ont d'autres questions sur le projet de travaux d'isolation.

Warda BALAH-CHIKHA demande confirmation que ces travaux d'isolation et de climatisation régleront tous les problèmes de température rencontrés dans le musée et dans l'auditorium.

Sylvain RAYBAUD confirme qu'il s'agit de l'objectif poursuivi. L'auditorium bénéficiera également d'un traitement hygrométrique. Les travaux visent à répondre à l'incapacité de l'entreprise qui avait installé la climatisation de respecter le cahier des charges. La capacité de production d'air sera augmentée et l'enveloppe du bâtiment sera traitée, afin d'atténuer les perturbations dues aux vents marins. De fait, certaines portes vitrées actuelles ne sont pas parfaitement étanches. Les améliorations seront très significatives.

Bruno SAUNIER propose de passer au vote.

Pedro BOUROUH estime qu'il est difficile d'émettre un avis, même s'il imagine que ce dernier sera favorable. Il serait souhaitable que les représentants du personnel disposent de plus amples informations : plans détaillant les zones concernées, répartition du travail des personnels, nuisances (sonores, poussières), éventuel travail supplémentaire lié à la sûreté, contrôle des entreprises intervenantes...

Nathalie RAMOS demande si certains des agents, contractuels ou en CDD, pourraient voir leur contrat suspendu durant les travaux, ou si, au contraire, la continuité de l'activité sera assurée pour tous.

Sylvain RAYBAUD répond que tous les agents sont titulaires, sauf deux qui sont en CDI. L'important est de maintenir le rythme de travail, afin que le paiement de la dominicale soit assuré, en réaffectant les missions sur le maintien de l'ouverture du jardin, sur l'occupation du PC en continu – elle n'est que nocturne actuellement – et en prévoyant des programmes de formation.

Nathalie RAMOS souligne que les conditions de travail seront modifiées et qu'il apparaîtra une forme de pénibilité. Elle demande si des compensations sont envisagées, comme l'attribution d'une pause supplémentaire.

Anne DOPFFER explique que les entreprises intervenantes commencent seulement à transmettre les informations techniques qui permettront d'établir tous les plans nécessaires. À ce jour, il n'est donc pas possible de fournir des éléments plus précis. Une fois que tous les impacts des travaux seront connus, les mesures précises seront annoncées et les éventuelles modifications des conditions de travail évoquées. Tout dépendra notamment de la surface que les entreprises devront mobiliser à l'intérieur des bâtiments.

Bruno SAUNIER annonce qu'il se pose un problème de calendrier. En effet, les informations disponibles ne sont pas suffisamment précises pour déterminer l'impact que les travaux auront sur les conditions de travail des agents. Le CHSCT ne peut donc pas se prononcer aujourd'hui. L'administration laissera le temps à la Direction du musée d'obtenir les informations nécessaires et d'imaginer le scénario à mettre en place en concertation avec les personnels. Ce point devra donc être examiné de nouveau la fois suivante. Toutefois, il ne faudrait pas que les travaux soient retardés. Ces derniers seront donc sans doute déjà programmés – mais pas trop avancés – lorsque ce point particulier sera réexaminé à l'automne.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle que le CHSCT suivant est prévu pour le 5 novembre, alors que les travaux doivent commencer le 23 septembre. Il serait bon de fixer une autre date au mois de septembre, afin de prendre connaissance des mesures concrètes qui seront prises.

Bruno SAUNIER propose au CHSCT de ne pas se prononcer aujourd'hui. Après analyse des offres des entreprises, la Direction du musée établira un scénario, dont elle discutera avec les personnels, avant de faire parvenir une note la plus détaillée possible sur le sujet, note qui sera alors transmise aux membres du CHSCT. Il sera possible d'échanger par mail, avant de discuter formellement lors de la séance du mois de novembre.

Warda BALAH-CHIKHA constate qu'il sera donc demandé au CHSCT de se prononcer, au mois de novembre, sur des travaux qui auront commencé en septembre.

Bruno SAUNIER affirme que s'il n'est pas soulevé de problème, une fois que la Direction du musée Chagall aura transmis son projet et que les échanges avec le personnel auront été organisés, l'avis sera rendu formellement au mois de novembre. Si des problèmes apparaissent, il sera possible de procéder autrement. Dans tous les cas, les travaux ne seront pas lancés avant qu'un protocole précis ait été établi.

Warda BALAH-CHIKHA fait observer que les représentants du personnel doivent se prononcer sur la nature des travaux. Le vote doit donc avoir lieu avant le lancement de ces derniers.

Carole ETIENNE-BOISSEAU estime qu'il existe un consensus sur les travaux eux-mêmes. Lors de la visite organisée sur place, Monsieur Raybaud avait expliqué le contentieux en cours avec l'entreprise qui avait rénové les lieux. Le CHSCT a un rôle à jouer en matière de mesures à prendre durant le chantier. Parallèlement, il se pose encore la question du calendrier de la phase d'accompagnement de l'opération.

Bruno SAUNIER ajoute que, dans les mois qui viennent, la Direction du musée Chagall devra imaginer avec les personnels un protocole relatif aux conditions de travail durant la durée des travaux. Le principe des travaux eux-mêmes ne semble pas poser de problème.

Sylvain RAYBAUD considère qu'assez rapidement, il pourra produire une note présentant la façon dont les agents verront leurs conditions de travail aménagées durant les travaux. Cette note sera transmise à Carole Etienne-Boisseau et aux membres du CHSCT. Elle pourra être débattue à l'occasion d'un groupe de travail. Sylvain RAYBAUD propose de voter sur la nature des travaux, c'est-à-dire l'isolation et la reprise de la climatisation, travaux qui nécessitent le compartimentage du hall. Enfin, la question de l'aménagement du hall lui-même fera l'objet d'une séance prochaine.

Bruno SAUNIER propose de voter sur le principe des travaux et non sur leurs conséquences sur le travail des agents.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite avoir connaissance de la procédure dès qu'elle aura été définie, dans tous les cas avant le 23 septembre.

Sylvain RAYBAUD explique que la note s'appuiera sur la connaissance des durées et des conditions d'intervention des entreprises. Cette connaissance ne sera assurée que par l'examen des offres, qui est en cours.

Résultat du vote :

Votes POUR : 6 voix

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

La proposition recueille un avis favorable à l'unanimité.

Pedro BOUROUH demande si l'organigramme des clés a été ou sera révisé après les travaux. En la matière, un problème s'est posé.

Sylvain RAYBAUD explique que le projet d'organigramme des clés est prévu pour 2015. Un travail important de recensement a été mené sur la base de l'organigramme d'origine, qui avait connu de nombreuses évolutions suite à des aménagements de locaux et de celui qui résultait des travaux de restructuration des espaces de 2007.

Nathalie RAMOS note que les produits utilisés par la société de nettoyage ont été validés par le médecin de prévention. Elle demande s'il s'agit de nouveaux produits, sachant que les agents s'en plaignent pour la première fois.

Sylvain RAYBAUD répond que la question a été soulevée par un agent du musée Léger, qui a été indisposé par des odeurs. Après vérification, il est apparu que les produits utilisés figuraient sur la liste validée par le médecin de prévention. Il s'agit donc des produits habituels.

Warda BALAH-CHIKHA fait observer que la validation des produits n'implique pas qu'ils doivent continuer à être utilisés, surtout s'ils incommode les agents. D'autres produits pourraient être utilisés.

Sylvain RAYBAUD précise qu'un seul agent a été incommodé et que l'assistant de prévention n'a pas considéré que le produit était incommode en tant que tel. Le produit n'est pas contre-indiqué par le médecin de prévention. Dans un autre cas, des odeurs très gênantes ont été ressenties lors de travaux de peinture. Il a été demandé au peintre de changer immédiatement de produit. En l'occurrence, le cas n'est pas le même.

Pedro BOUROUH annonce qu'une solution doit être identifiée pour faire face à un cas de souffrance au travail, qui a donné lieu au dépôt d'une nouvelle main courante. L'administration ne doit pas attendre que le mal soit fait.

Sylvain RAYBAUD assure que le comportement de l'agent incriminé a fait l'objet d'un rappel à l'ordre très ferme, ainsi que d'une enquête qui a permis de considérer que les faits qui lui étaient reprochés étaient fondés. Le dossier a donc été transmis aux services de Ressources humaines de l'administration centrale pour suite à donner.

Pedro BOUROUH explique que la semaine dernière, cet agent a encore persécuté un collègue à l'extérieur de l'établissement durant 25 minutes. C'est à l'administration d'agir pour que cette situation cesse. L'agent persécuté est de nouveau en arrêt maladie.

Sylvain RAYBAUD affirme que l'administration n'avait connaissance ni de la nouvelle altercation ni du dépôt d'une deuxième main courante.

Pedro BOUROUH ajoute que l'agent persécuté est arrêté depuis une dizaine de jours, après avoir été suivi à l'extérieur de l'établissement par son collègue incriminé. L'assistant de prévention a conseillé le dépôt d'une deuxième main courante.

Sylvain RAYBAUD affirme que l'administration est consciente de la situation et ajoute qu'il partage l'analyse effectuée de ce cas de souffrance au travail, qui pose problème en termes de gestion de l'équipe et de l'individu.

Carole ETIENNE-BOISSEAU demande si le médecin suit ce cas individuel.

Sylvain RAYBAUD le confirme. Il s'assurera personnellement que cette personne rencontre de nouveau le médecin de prévention lors de sa reprise de poste, afin que le suivi se poursuive dans le temps.

Carole ETIENNE-BOISSEAU constate que la demande de procédure est en cours d'instruction. En cas de menace physique sur les personnels, il est également possible de suspendre un agent de ses fonctions, dès lors qu'un risque existe.

Sylvain RAYBAUD en conclut qu'il peut donc solliciter l'administration centrale pour la prise d'une mesure de suspension.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise qu'il convient que le cas soit étayé et que les droits de chacun soient préservés.

Sylvain RAYBAUD explique que l'agent sait qu'une procédure a été engagée contre lui mais, comme il n'a pas obtenu de retour à ce stade, son comportement se libère de nouveau du fait de l'éloignement d'une perspective de sanction.

Bruno SAUNIER annonce que ce cas sera examiné au niveau du Secrétariat général.

Warda BALAH-CHIKHA annonce qu'au sein du musée Léger, les agents demandent à disposer d'un tarif négocié à la buvette, en l'occurrence de 5 euros. Si cette solution n'est pas envisageable, il serait bon de l'indiquer directement aux agents. Par ailleurs, la question se pose de l'avancement de la réflexion sur le règlement intérieur. Warda BALAH-CHIKHA demande si les groupes de travail ont été créés et quelle est leur composition. Elle estime que l'opportunité que représente la période des travaux pourrait être saisie pour lancer la réflexion.

Sylvain RAYBAUD rappelle qu'au sein du musée Léger, les agents bénéficient d'une réduction de 30 % au sein des deux buvettes, ce qui est assez conséquent. Il y a deux ans, lorsque les concessions ont été renouvelées, il a été demandé que ce tarif soit étendu à tous les agents du service à compétence nationale. Aujourd'hui, les agents ne demandent pas que la réduction soit accrue mais qu'une convention soit passée avec la buvette, comme dans les autres musées qui ne disposent pas de cantine. Toutefois, le musée Léger dispose d'un réfectoire qui a été

totallement réhabilité récemment. Il sera étudié si la signature d'une convention est envisageable ou pas.

Warda BALAH-CHIKHA fait observer qu'un réfectoire n'est pas une cantine. La demande porte sur l'obtention d'un tarif de cinq euros, afin de manger correctement. Il serait bon de publier une note indiquant que la négociation est en cours, en vue de l'établissement d'une convention. En l'absence de vision, les agents continuent à se poser des questions.

Sylvain RAYBAUD répond que, dans le règlement intérieur, la question de la pause méridienne est souvent associée à la possibilité ou non de déjeuner sur place. Toutefois, le concessionnaire du musée Chagall n'est pas en mesure de proposer la même solution que celui du musée Léger. L'objectif est d'éviter les incompréhensions entre les deux sites et il est donc recherché des restaurants de quartiers pouvant être sollicités. La mise en place d'une convention suppose également un subventionnement par l'administration centrale.

Warda BALAH-CHIKHA comprend cette position. Toutefois, les deux musées ne sont pas situés dans des zones comparables. A Biot, les possibilités pour déjeuner ne sont pas si nombreuses, contrairement à ce qu'il en est pour les agents du musée Chagall. Il n'est pas possible de refuser de traiter les deux sujets en même temps au prétexte que les deux situations sont différentes.

Sylvain RAYBAUD explique qu'il s'agit d'offrir à des agents faisant partie du même service à compétence nationale la possibilité de se restaurer pour cinq euros ou pas. Cet accès à un tarif est une problématique d'établissement et non de site. Pour le musée Léger, l'administration centrale sera saisie de ce projet et il sera fait en sorte de travailler plus rapidement sur le dossier du musée Chagall.

Anne DOPFFER affirme que, dans la pratique, il faut 10 à 15 minutes pour rejoindre les établissements de restauration situés à l'extérieur du musée Chagall. Ce temps est à peu près le même pour le musée Léger. L'objectif est d'assurer l'équité sur l'ensemble du SCN, sachant toutefois que rien ne peut être imposé à des concessionnaires privés.

Warda BALAH-CHIKHA demande si la requête des agents du musée Léger pourra être traitée si aucune solution n'est identifiée pour le musée Chagall.

Sylvain RAYBAUD indique qu'il n'est pas possible de répondre sur ce point à ce stade.

Anne DOPFFER souhaite que l'administration soit positive et ambitieuse. Si une solution identique ne peut pas être identifiée, la demande des agents du musée Léger pourra être traitée, en l'expliquant aux agents du musée Chagall.

Sylvain RAYBAUD annonce que la réflexion sur le règlement intérieur a été présentée en réunion des services. Cette dernière regroupe les agents des musées Chagall et Léger une fois par mois. Un groupe de travail a été constitué avec les deux chefs de service respectifs, l'assistant de prévention, Anne Dopffer et Sylvain Raybaud. L'objectif est de disposer d'un règlement intérieur constitué d'un tronc commun qui soit le plus élargi possible.

Beaucoup d'éléments sont à clarifier pour le règlement intérieur du musée Léger, qui doit faire l'objet d'un travail de réorganisation suite à l'arrivée d'un nouveau chef de service. Des réunions ont déjà été organisées avec les agents, sur des thèmes qui seront repris dans le règlement. L'objectif est d'aboutir dans le courant du premier trimestre 2016.

Warda BALAH-CHIKHA demande si, pour la dotation habillement, une concertation sera menée ou s'il a déjà été décidé de ce que serait la composition des tenues pour cette année et l'année suivante.

Sylvain RAYBAUD répond que la tenue de service poursuit l'objectif rappelé par les notes de l'administration centrale, qui est celui de l'identification de l'agent par le public dans le cadre de l'exercice de ses missions. Cette identification peut être assurée par un badge, un gilet ou une tenue plus complète. Pour les deux musées, la dotation doit être d'une veste, de deux à trois chemises et de deux pantalons, le tout dans des couleurs sombres. Des groupes de travail d'agents sont constitués et les Galeries Lafayette sont le fournisseur sélectionné, le choix final étant effectué sur devis.

Warda BALAH-CHIKHA constate que la dotation est toujours d'une veste, de deux chemises et d'un pantalon.

Sylvain RAYBAUD assure qu'il est possible de choisir entre un pantalon et une jupe. La liste exacte sera communiquée ultérieurement.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que, dans tous les cas, l'établissement doit formaliser ses choix dans une décision, qui doit être transmise sous forme de note au Service des Ressources humaines d'ici au mois d'octobre 2015. L'objectif est de disposer de la meilleure connaissance possible des choix effectués localement.

Sylvain RAYBAUD explique que la sélection des vêtements avait été initiée avant de connaître la procédure à suivre. Il assure que le choix effectué sera détaillé dans une note.

Carole ETIENNE-BOISSEAU ajoute que la procédure permet l'établissement d'un acte juridique assurant qu'il s'agit d'une dotation habillement. Il demande si les bons sont délivrés aux agents ou si l'établissement passe commande directement auprès des Galeries Lafayette.

Sylvain RAYBAUD répond que l'établissement passe commande directement. Les vêtements attribués sont des tenues de service, qui ne constituent pas un avantage en nature.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que ce point doit être formalisé par une décision du chef d'établissement dûment signée.

Warda BALAH-CHIKHA demande si la tenue concerne également les agents de surveillance.

Sylvain RAYBAUD répond qu'il est prévu des dotations pour les agents de surveillance et pour ceux de la filière technique. Quelques achats de chaussures de sécurité et de bottes sont également effectués. Il s'agit alors moins de tenues de service que d'équipements professionnels.

Bruno SAUNIER demande si les représentants du personnel ont encore des questions ou observations.

Warda BALAH-CHIKHA demande des précisions sur les travaux prévus dans les toilettes.

Sylvain RAYBAUD explique qu'il s'agit d'aménager un local de rangement dans les toilettes publiques. Au total, le nombre de toilettes est maintenu et il est créé deux toilettes PMR.

Warda BALAH-CHIKHA constate qu'à la page 2 de la note, il est annoncé la création de deux espaces de stockage. Toutefois, il est question également des sanitaires publics hommes en sous-sol. Warda BALAH-CHIKHA demande si des toilettes publiques hommes sont présentes à la fois au sous-sol et au rez-de-chaussée.

Sylvain RAYBAUD répond que les toilettes destinées au public sont situées au sous-sol et accessibles par un escalier. De nouvelles toilettes ont été créées pour les PMR, afin de désengorger la zone des vestiaires. Enfin, il a été aménagé un espace de stockage dans les toilettes publiques hommes.

**4/ Dotations Habillement, note du Secrétariat général du 16 janvier 2015
(pour information)**

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que le sujet est délicat puisque les établissements, SCN musées, établissements publics ou intervenant dans d'autres secteurs du Ministère de la Culture, ont des exigences très hétérogènes en matière de port d'une tenue professionnelle. Ce thème faisait l'objet d'un point formel lors du CHS de la DMF. Depuis la réorganisation des directions d'administration centrale, le sujet a été perdu de vue mais il en a été beaucoup question avec le Service des Ressources humaines. Le 17 décembre 2013, ce dernier a rappelé, dans la note jointe au dossier, quelle était la réglementation en la matière. Pour que les bons d'habillement puissent ne pas être soumis à des cotisations sociales ou à une imposition, ils doivent correspondre à une dotation vestimentaire. Les bons dont l'utilisation ne fait pas l'objet d'un contrôle doivent donner lieu à une déclaration d'avantage en nature.

Ce mouvement a été initié l'année précédente mais il est apparu que deux établissements seulement avaient envoyé la liste nominative des bénéficiaires des bons, au titre d'une déclaration en avantage en nature, au Service des Ressources humaines. C'est la raison pour laquelle une nouvelle note a été diffusée par le SRH le 16 janvier 2015, invitant tous les établissements à définir le contenu de la dotation avant le mois d'octobre 2015. Cette année, une cartographie sera donc disponible, la plus large et la plus juste possible, entre personnels qui sont astreints au port d'une tenue professionnelle et ceux qui se voient délivrer des bons sans contrôle, devant donner lieu alors à une déclaration d'avantage en nature.

Carole ETIENNE-BOISSEAU assure que la vigilance doit être assurée pour toute la sphère de la DGP, afin que les réponses les plus exhaustives possible soient transmises. L'objectif est que le traitement soit équitable entre les différents établissements.

Pedro BOUROUH souligne que le problème, une fois de plus, est que les montants en jeu ne sont pas déterminés, tant pour les tenues obligatoires que pour les avantages en nature. De plus, le Directeur de son propre établissement revoit la dotation habillement à la baisse. Lors des séances précédentes, Pedro BOUROUH avait demandé à Monsieur Manouvrier s'il était possible d'assurer un équilibre entre les différents SCN. Au sein des Monuments nationaux, la dotation habillement est un avantage en nature d'un montant estimé à 380 euros, valable pour tout le monde. Au sein du Ministère de la Culture, les montants sont différents en fonction des établissements.

Carole ETIENNE-BOISSEAU répond que le chef d'établissement doit définir ce qu'il exige comme tenue, c'est-à-dire la composition de la dotation. Ensuite, en fonction de l'enseigne choisie comme fournisseur, le coût est plus ou moins élevé. Si le chef d'établissement exige que ses équipes ne portent qu'une veste, le montant ne sera pas le même que s'il impose à chacun de porter les mêmes chaussures, chemises, pantalons...

Pedro BOUROUH signale qu'actuellement, les établissements estiment le montant de la dotation et demandent ensuite à leurs agents de s'habiller dans le cadre de cette enveloppe. Le Ministère de la Culture se ruinerait s'il fournissait une tenue complète à chacun de ses agents.

Carole ETIENNE-BOISSEAU affirme que c'est la raison pour laquelle une discussion doit avoir lieu avec les personnels tous les ans, afin de déterminer si le montant octroyé par l'établissement est suffisant pour assurer la dotation.

Bruno SAUNIER estime que l'enquête devrait permettre d'apprécier si la dotation est suffisante ou pas, afin d'assurer un rééquilibrage dans certains cas.

Pedro BOUROUH signale qu'actuellement, la dotation habillement représente une somme qui peut être utilisée pour d'autres besoins.

Nathalie RAMOS déplore le manque de transparence en la matière. Lorsqu'un chef d'établissement détermine ses besoins, il convient que la somme qui lui est allouée soit affectée à la dotation. Actuellement, ce lien est très aléatoire. A Cluny, les dotations habillement ne sont pas régulières, alors que le chef de service exige le port d'une tenue de service. Dans les rapports d'activité des années où aucune dotation n'a été enregistrée, il est quand même indiqué que les sommes obtenues ont été utilisées pour l'habillement.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle qu'il n'est pas alloué de budget spécifique pour la dotation habillement. Les sommes sont issues du budget de fonctionnement des services à compétence nationale. En revanche, la discussion à conduire sur les sites doit porter sur la dotation mais aussi sur les ayants droit.

Le Service des Ressources humaines a fixé l'échéance du mois d'octobre pour tous les établissements du Ministère. À cet horizon, toutes les décisions relatives à la composition des dotations devront avoir été transmises. Le CHSCT est l'instance au sein de laquelle ces questions doivent être discutées, après les concertations organisées sur les sites avec les personnels.

Bruno SAUNIER souligne que des dérives ont peut-être été constatées, induisant un manque de transparence. L'objet de la note et de la procédure est que les informations soient les plus claires possible et que des comparaisons puissent être effectuées, afin d'assurer l'homogénéité entre les établissements, chacun conservant toutefois une certaine latitude.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que ce rappel de la réglementation vise également à souligner que la dotation est conditionnée par le port de la tenue, que l'employeur est censé contrôler.

Le Docteur LARDOUX demande confirmation que la dotation en question ne concerne pas les équipements de protection individuelle (EPI) dédiés aux personnels des ateliers et des jardins.

Carole ETIENNE-BOISSEAU le confirme. Les vêtements liés à la sécurité doivent être obligatoirement fournis par l'employeur. Pour sa part, le point de l'ordre du jour concerne les tenues que l'employeur souhaite voir portées pour l'accueil du public.

Warda BALAH-CHIKHA considère qu'il serait bon que les représentants du personnel disposent de l'état des lieux, afin d'en discuter au mois de novembre. Certains chefs de service assurent qu'il est possible de ne doter les personnels que d'un gilet ou d'un badge. Les dotations habillement, considérées comme des acquis par les agents, pourraient donc être supprimées, ce qui résoudrait tous les problèmes liés aux montants. Il convient de prendre garde à ce que ce ne soit pas le cas. Une fois l'état des lieux réalisé, il serait bon qu'une unification intervienne.

Bruno SAUNIER n'y est pas opposé.

Gérald PARISSE constate que la dotation ne concerne que les tenues portées face aux visiteurs, c'est-à-dire essentiellement par les personnels de l'accueil et de la surveillance. Toutefois, il demande si les tenues particulières que doivent porter les personnels techniques sont prises en compte.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que si les EPI, comme les gants et les lunettes, sont fournis aux personnels des ateliers, ils bénéficient parfois également de dotations. Auquel cas, ces personnels sont aussi concernés par la note du SRH et ils ne constituent pas des avantages en nature si les vêtements en question servent à l'exercice des fonctions.

5/ Examen des copies des registres de santé et de sécurité au travail et accidents de travail (*pour information*)

1. Maison Bonaparte

Bruno SAUNIER fait observer qu'aucune remarque n'est portée sur le registre.

Pedro BOUROUH note que tout ce qui est indiqué dans le document n'a pas sa place au sein d'un registre Santé et Sécurité.

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que les informations saisies datent de 2010 et 2011. Aucune remarque n'a donc été effectuée depuis.

Pedro BOUROUH estime qu'il convient d'indiquer à cet établissement quels registres doivent être renseignés. Les exercices d'évacuation et liés à la sécurité ne doivent pas être évoqués dans le registre.

Bruno SAUNIER partage ce point de vue.

2. Malmaison

Jean-François PORCHER fait observer qu'il manque la page 52 du registre.

Bruno SAUNIER assure que les pages manquantes seront demandées.

Warda BALAH-CHIKHA demande si les alarmes qui sonnent très fort ont été changées.

Marie-Dominique LARDOUX pense avoir reçu un courrier le confirmant.

Jean-Pierre PINSON confirme que le problème a été résolu. L'alarme est maintenant installée à l'extérieur et le nombre de décibels est respecté.

Warda BALAH-CHIKHA demande à quel établissement se rapportent les pages 12 et 21.

Bruno SAUNIER répond qu'il s'agit de Port-Royal.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que suite au CHSCT du 2 mars, une note relative au sojn à apporter aux registres a été rédigée, signée par Marie-Christine Labourdette. mais pas encore diffusée aux services. Kevin Thiery a établi cette note conformément à ce que le CHSCT avait souhaité et il a préféré la porter à la connaissance des représentants du personnel avant de la diffuser. La note sera transmise à l'ensemble du réseau dans la foulée de cette réunion.

3. Cluny

Pedro BOUROUH constate que les personnels ont renseigné le registre les 22 mars et 29 avril mais que le document n'a été visé que les 12 mai et 19 mai. Par la suite, le registre a été vu plus rapidement par Madame Cochetoux. Lorsque des signalements sont effectués, les personnels attendent des réponses assez rapides.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que ces rappels sont effectués dans la note de Madame Labourdette. En effet, il est stipulé que « *l'administration doit alors renseigner des réponses apportées aux remarques qui sont consignées* » et que « *les réponses doivent être datées et signées* ». De plus, les documents transmis doivent indiquer le nom de l'établissement concerné.

Warda BALAH-CHIKHA signale que, pour Cluny, la dernière page est manquante. L'échafaudage installé dans le frigidarium n'est pas cloisonné. La protection n'est donc pas assurée et certains visiteurs touchent parfois l'installation. Il a été décidé d'installer une surveillance permanente, en

poste fixe. Toutefois, l'effectif n'est pas suffisant pour le faire et il est donc indispensable de cloisonner l'installation jusqu'en hauteur.

Nathalie RAMOS assure qu'au PC Sécurité, alors que les agents présents doivent également assurer le standard, il leur est demandé de rester présent devant les écrans, au cas où un enfant tenterait d'escalader l'échafaudage, ce qui prouve que ce dernier est accessible.

De plus, des blocs de pierre se sont détachés dans le frigidarium. Madame COCHETEUX a assuré que le problème était en cours de traitement mais aucune information complémentaire n'a été transmise à ce stade et aucune mesure particulière n'a été prise vis-à-vis de ces pierres qui pourraient tomber sur les visiteurs. La piscine dans laquelle les pierres sont tombées est toujours accessible au public.

Bruno SAUNIER note également que ce problème a bien été identifié et qu'il est apparemment en cours de traitement. En revanche, il n'a pas davantage d'informations sur les éventuelles mesures prises.

Nathalie RAMOS indique que le bloc de pierre, portant une étiquette « frigidarium », trône sur le bureau de l'encadrement. Pour le reste, elle ne sait pas quelles mesures ont été prises pour régler ce problème.

Warda BALAH-CHIKHA a le sentiment que jusqu'à présent, l'encadrement n'a pas réellement identifié de solution. Par ailleurs, elle relève que le registre fait mention des propos suivants, tenus par un agent : « *Vous ne nous avez pas eus avec les odeurs, vous allez peut-être nous avoir avec la chaleur !* » Cette phrase laisse à penser que les agents ne sont pas écoutés par leur direction. À cet égard, Warda BALAH-CHIKHA rappelle qu'elle avait demandé qu'un point sur Les Eyzies soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de CHSCT. Il semble en effet que les recommandations formulées par le CHSCT à l'issue de la visite du site n'aient pas été suivies.

Carole ETIENNE-BOISSEAU estime que la vacance du poste de Secrétaire général peut expliquer les difficultés du Directeur à régler tous les problèmes.

Pedro BOUROUH indique que les trous ont été rebouchés, ce qui ne signifie pas pour autant que les problèmes d'odeurs aient été résolus. En outre, il rappelle que lors du dernier CHSCT, Frédéric MASVIEL avait fait part de son intention de se rendre aux Eyzies. Or, il semble que cette visite n'ait toujours pas été programmée. Par ailleurs, Pedro BOUROUH considère que des problèmes de température risquent de se poser à nouveau, sachant qu'un des deux groupes froids est en panne (fuite de gaz) et que selon la direction du site aucun budget n'est disponible pour la réparation.

Nathalie RAMOS souligne que la salle de La Dame à la Licorne souffre de températures très fraîches. Elle s'en est d'ailleurs ouverte à sa hiérarchie, laquelle lui a simplement proposé de changer de salle. Elle estime qu'au lieu de proposer une rotation des personnels dans cette salle, la Direction serait bien inspirée de trouver une véritable solution. La Direction a annoncé que l'entreprise chargée de la maintenance interviendrait prochainement et que des réponses seraient apportées à la demande des agents. Malheureusement, à ce jour, aucune information tangible n'a été donnée.

Nathalie RAMOS explique qu'en théorie, le thermostat de la salle devrait être réglé en permanence à vingt degrés. Mais force est de constater que les températures enregistrées y sont bien inférieures. Ce phénomène s'explique par le fait que la sonde est installée non pas dans la salle elle-même, mais dans un local technique attenant. Or les machines installées dans ce local produisent de la chaleur et, par compensation, le système de ventilation insufflé de l'air froid, ce qui conduit à une baisse significative des températures dans la salle de La Dame à la licorne.

Bruno SAUNIER suppose que la Direction a bien conscience que la sonde n'a pas été installée au bon endroit.

Nathalie RAMOS répond que la Direction n'en a pris conscience que récemment.

Warda BALAH-CHIKHA estime que la réponse de la Direction, qui consiste simplement à indiquer que la problématique soulevée a été prise en compte, n'est pas acceptable. Elle attend que de véritables mesures soient prises pour régler définitivement les problèmes.

Par ailleurs, Warda BALAH-CHIKHA signale que la mesure de l'exposition aux ondes électromagnétiques au sein du PC n'a toujours pas été réalisée, bien que ce sujet ait été évoqué à de multiples reprises en CHSCT. Elle veillera à ce que cette observation soit consignée dans le Registre.

Carole ETIENNE-BOISSEAU suggère que le docteur LARDOUX se rende sur le site afin de vérifier la bonne mise en œuvre des préconisations formulées lors de la visite du CHSCT.

Warda BALAH-CHIKHA précise qu'un onduleur a été installé dans le PC à la suite de la visite du CHSCT. Or, ce type de machine devrait normalement être disposé dans les sous-sols du bâtiment.

Pause déjeuner

3/ Musée national de Port-Royal des Champs

Bruno SAUNIER rappelle en préambule que le CHSCT a effectué une visite du Musée national de Port-Royal des Champs en début d'année 2014.

Carole ETIENNE-BOISSEAU ajoute que les projets de travaux pour cet établissement ont déjà été présentés devant le CHSCT en juin 2014. Toutefois, ces projets n'étaient pas suffisamment avancés pour être soumis pour avis à l'instance.

1. Avant-projet définitif des travaux du musée national de Port-Royal des Champs (pour avis)

Philippe LUEZ présente le programme des travaux.

Ces travaux ont initialement été étudiés et proposés à la Direction des musées de France en novembre 2012. Ils s'inscrivaient alors dans la suite d'un précédent projet, qui prévoyait la réhabilitation d'un petit logis attaché à la ferme des granges de Port-Royal, afin d'y installer la bibliothèque du musée. Toutefois, il est vite apparu que le bâtiment n'était pas approprié pour l'installation de cet équipement.

En croisant cette première étude avec un diagnostic d'accessibilité, il est apparu plus opportun de coupler la tranche d'aménagement de ce logis à un programme de rationalisation des parcours et d'amélioration de l'accessibilité au sein du Musée, comprenant également l'agrandissement (d'environ cent mètres carrés) de l'espace d'exposition permanente. Ce projet permettait aussi un meilleur confort d'utilisation et de travail pour les équipes d'accueil.

Le Musée a travaillé sur ce projet avec l'architecte des monuments historiques, avec l'appui de l'OPPIC. La première tranche des travaux ne touchera que des espaces totalement vacants depuis les années 80. Ces nouveaux espaces comportent deux petits logis. Dans le premier logis,

il est envisagé d'installer l'accueil du public en rez-de-jardin et le poste de sécurité à l'étage. Pour information, le poste de sécurité est aujourd'hui implanté dans une petite chapelle très à l'écart du circuit de visite. Le deuxième logis accueillerait en rez-de-jardin le début de la visite et au premier étage les salles qui manquent aujourd'hui pour présenter les collections du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, l'accueil du Musée est situé dans un petit pavillon, à quelques centaines de mètres du parking et du musée. Cette situation est préjudiciable aussi bien pour les visiteurs que pour les personnels chargés de l'accueil, ces derniers étant isolés et pouvant être amenés à se retrouver seuls sur de petites plages horaires. Dans la nouvelle configuration, les personnels d'accueil seront basés à proximité du poste de secours et en contact direct avec le reste de l'équipe disposé dans les salles de rez-de-jardin et du premier étage.

La seconde tranche des travaux prévoit notamment la mise en place d'un élévateur, qui rendra accessibles les différentes salles à l'étage du musée.

Dominique LANGLOIS ajoute que le projet sera également l'occasion de renouveler l'ensemble des installations techniques, dont certaines sont vétustes et surtout n'offrent plus de possibilités d'évolution. Il signale par ailleurs qu'il a remis aux membres de l'instance un plan général d'implantation, qui permet de bien identifier la zone de chantier et qui illustre la proximité entre l'entrée future du Musée et le parking.

Bernard IMBERTON indique que le dossier de consultation destiné aux entreprises (DCE) sera disponible prochainement. Les travaux devraient être engagés au début de l'année 2016, pour une période de quinze mois. Ils prévoient également dans leur première phase une remise à niveau du dispositif d'assainissement, la mise en place de portes coulissantes à l'entrée de l'accueil et divers aménagements destinés à faciliter l'accessibilité du site pour les personnes handicapées.

Dominique LANGLOIS précise qu'une centrale d'assainissement sera installée. Celle-ci est d'ores et déjà dimensionnée pour permettre à terme la suppression des sept fosses septiques qui parsèment le site et qui représentent aujourd'hui une réelle gêne.

Bruno SAUNIER relève que les trois chantiers majeurs sont d'une part le déplacement de l'entrée du Musée, d'autre part l'agrandissement des salles d'exposition et enfin la nouvelle implantation du poste de sécurité.

Warda BALAH-CHIKHA demande si les travaux donneront lieu à des modifications dans les conditions de travail des personnels. Elle souhaite en outre savoir si le plafond d'emplois du Musée sera relevé à l'issue des travaux, compte tenu de l'augmentation du nombre de salles muséographiques.

Philippe LUEZ affirme que la première tranche des travaux n'aura qu'un impact mineur sur les conditions de travail des personnels. En revanche, l'impact de la deuxième tranche des travaux sera bien plus conséquent. Philippe LUEZ précise que l'accès à la zone de chantier sera totalement fermé, ce qui devrait considérablement réduire les nuisances.

Bruno SAUNIER déclare qu'il ne peut répondre aujourd'hui à la question d'un éventuel relèvement du plafond d'emplois. Toutefois, il suppose que des changements dans ce domaine sont à prévoir, notamment l'augmentation probable du nombre d'agents d'accueil et de surveillance.

Pedro BOUROUH fait remarquer que la zone de travaux sera nécessairement soumise à une surveillance par le personnel du Musée. Dès lors, on peut considérer que leur fiche de poste en sera modifiée.

Frédéric MASVIEL explique que la zone de chantier ne fera pas partie du périmètre du Musée. Elle sera interdite au public et sous la responsabilité du maître d'œuvre et des entreprises. Un coordinateur sécurité protection santé (CSPS) aura pour mission de s'assurer des bonnes conditions de travail des ouvriers intervenant sur le chantier.

Yann ROGIER demande si les personnels du SCN sont qualifiés pour délivrer des permis feu et ont vocation à assurer un contrôle dans ce domaine après les opérations.

Bernard IMBERTON répond que le maître d'ouvrage disposera sans doute d'un collaborateur formé pour la délivrance des permis feu.

Françoise PINSON souhaite savoir si un assistant de prévention est présent dans l'établissement.

Philippe LUEZ répond par l'affirmative.

Françoise PINSON demande si les personnels seront réunis afin d'être informés sur des modalités de mise en œuvre du chantier.

Bernard IMBERTON répond que des réunions d'information sont effectivement programmées.

Françoise PINSON s'enquiert des dispositions prises pour la surveillance de nuit.

Dominique LANGLOIS indique que deux personnes, dont l'agent de prévention, assument les astreintes de nuit.

Françoise PINSON fait remarquer que la délivrance des permis feu est sous la responsabilité de l'établissement et doit associer l'agent de prévention.

Pedro BOUROUH demande si le local cuisine installé à l'étage sera uniquement accessible aux personnels du poste de sécurité.

Dominique LANGLOIS répond que, compte tenu de sa localisation, ce local cuisine ne pourra servir qu'aux personnels d'accueil et de surveillance.

Pedro BOUROUH craint que cet espace de restauration ne devienne à terme trop exigu, eu égard à l'augmentation du nombre de salles d'exposition et par voie de conséquence au nombre d'agents.

Dominique LANGLOIS souligne qu'actuellement, très peu d'agents d'accueil et de surveillance se restaurent sur place.

Pedro BOUROUH invite néanmoins la Direction à envisager à terme une extension de ce local cuisine.

Françoise PINSON considère également qu'un local cuisine de vingt mètres carrés est insuffisant au regard de l'effectif de l'équipe d'accueil et de surveillance, en particulier lorsque celui-ci est au complet.

Bernard IMBERTON explique qu'il est difficile d'agrandir ce local compte tenu des contraintes du bâtiment et notamment des espaces affectés aux sanitaires dédiés aux personnes handicapées.

Pedro BOUROUH suggère de ne conserver qu'un seul des deux sanitaires réservés au personnel.

Bernard IMBERTON ne pense pas qu'un tel aménagement soit souhaitable. En revanche, il évoque la possibilité de déplacer la porte du local des douches, de façon à agrandir l'espace de

vie commune. Toutefois, la faisabilité d'une telle solution doit encore être discutée avec l'architecte.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite savoir ce qu'il adviendra de l'espace de cuisine utilisé jusqu'à présent par les personnels, à l'entrée de l'accueil.

Philippe LUEZ indique que cet espace sert déjà dans les cas d'astreinte pendant l'été. Il n'est pas exclu qu'il continue à être utilisé ponctuellement, voire régulièrement.

Warda BALAH-CHIKHA demande si le logement d'astreinte sera impacté par les travaux.

Philippe LUEZ répond que ce logement est situé totalement en dehors de la zone de travaux.

Gérald PARISSE note la présence d'un canapé dans le nouveau PC Sécurité installé au premier étage. Il se demande si des agents pourraient être amenés à loger dans ce local pendant la nuit.

Dominique LANGLOIS indique que chaque année, environ une dizaine de nuits d'astreinte sont assurées par des personnels vacataires. Ces personnels seront amenés à loger dans le PC Sécurité.

Françoise PINSON s'interroge sur les modalités de logement des personnels titulaires d'astreinte.

Dominique LANGLOIS déclare que ces personnels auront accès à un logement d'astreinte.

Yann ROGIER exprime le souhait que la maîtrise d'œuvre conçoive des sanitaires conformes au Code du Travail, avec notamment un sas de séparation avec les locaux de travail et de prise de repas.

Bernard IMBERTON indique que cette problématique a déjà été identifiée. Toutefois, compte tenu des surfaces disponibles, il s'avère compliqué d'installer un sas de séparation entre les sanitaires et les locaux de travail et de prise de repas.

Françoise PINSON suggère de réduire les surfaces dédiées au poste de sécurité, afin de pouvoir y installer un sas.

Frédéric MASVIEL précise que la superficie du poste de sécurité est de 25 à 30 mètres carrés. Il juge normal que les équipes de l'accueil bénéficient d'un espace de travail de cette superficie.

Françoise PINSON considère qu'il est possible de réduire la superficie du poste de sécurité, sans pour autant porter atteinte aux conditions de travail des agents. Elle émet également l'idée de déplacer le local serveur.

Bernard IMBERTON prend note de la suggestion.

Frédéric MASVIEL explique que le dimensionnement d'un poste de sécurité n'est pas lié uniquement au nombre de postes de travail, mais aussi à l'évolution des techniques. À titre d'exemple, le poste de sécurité comporte une table destinée à accueillir des écrans, ainsi que des gaines techniques. Plus la superficie du poste de sécurité sera contrainte, plus il sera difficile d'y introduire de nouveaux matériels. Cela étant, Frédéric MASVIEL retient la proposition de déplacement du local serveur, qui pourrait dégager les surfaces nécessaires pour l'installation d'un sas.

Pedro BOUROUH suggère de procéder au cloisonnement de la cuisine et de la doter d'une porte coulissante.

Gérald PARISSE souhaite savoir si les douches de ce local sont mixtes.

Dominique LANGLOIS répond par l'affirmative. Il n'existe qu'un seul poste de douche.

Nathalie RAMOS aurait préféré que les douches soient installées dans la zone accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Philippe LUEZ objecte que la douche est située dans un espace accessible aux PMR.

Françoise PINSON demande où sont implantées les toilettes réservées au public.

Philippe LUEZ répond qu'elles sont situées au rez-de-chaussée. Leur création représente d'ailleurs une amélioration substantielle puisqu'il n'existe pas à l'heure actuelle de sanitaires au niveau des salles d'exposition permanente.

Gérald PARISSE souhaite savoir si le futur parc de stationnement comportera des places réservées aux personnels.

Dominique LANGLOIS indique que les agents pourront continuer à utiliser un petit parking de cinq places qui leur est aujourd'hui destiné. L'actuelle entrée du public sera en outre transformée en entrée de service.

Gérald PARISSE demande des précisions sur les modalités de gestion du parking.

Philippe LUEZ rapporte que le parking est installé sur une parcelle qui fait partie du domaine de l'Etat. Il y a une quinzaine d'années, un accord a été passé avec la commune sur la gestion de son espace. Il prévoit notamment un passage régulier de la police municipale et une aide à l'entretien par les services de la Ville. Philippe LUEZ signale qu'un projet de réaménagement de ce parking a fait l'objet d'une délibération du conseil départemental, mais qu'à ce jour aucun investissement concret n'a encore été lancé.

Françoise PINSON invite la Direction du Musée à bien encadrer juridiquement cet éventuel projet de rénovation du parking.

Philippe LUEZ affirme que si ce projet était lancé, il serait alors fondé sur une convention stipulant un financement par le département, une maîtrise d'ouvrage attribué à la communauté d'agglomération et un maintien explicite de la gestion par le domaine public de l'Etat.

Dominique LANGLOIS ajoute que la convention prévoit également que la commune assure l'entretien des espaces verts aux abords du parking.

Françoise PINSON relève qu'une seule personne est appelée à travailler dans l'espace boutique.

Philippe LUEZ explique que l'espace boutique comporte un comptoir mixte tenu par un agent de l'Etat. La Réunion des Musées Nationaux estime que le Musée ne justifie pas la mise à disposition d'un de ses personnels. Ainsi, c'est le même agent qui délivre les billets, gère les casiers réservés aux visiteurs et l'espace boutique.

Pedro BOUROUH s'interroge sur la gestion des recettes et en particulier sur la présence d'un coffre dans cet espace.

Philippe LUEZ indique qu'un coffre est disposé derrière la banque d'accueil. Par ailleurs, il est envisagé d'installer dans la cour de ferme un espace de stockage des produits vendus dans la boutique. Philippe LUEZ signale en outre que le système de caisse permet un traitement automatisé des opérations réalisées au niveau de la billetterie et de la boutique.

Pedro BOUROUH suppose que les opérations de clôture des comptes et de récapitulatif des recettes seront effectuées au comptoir de vente.

Dominique LANGLOIS acquiesce. Il souligne néanmoins que toutes ces opérations sont réalisées après la fermeture de l'accueil au public.

Nathalie RAMOS demande si l'espace d'accueil comporte un vestiaire pour les visiteurs.

Philippe LUEZ répond par la négative. Les visiteurs peuvent déposer leurs effets dans des casiers à pièce.

Nathalie RAMOS demande si des mesures de sécurité, comme la fouille des sacs des visiteurs, ont été mises en place dans le Musée en application du plan Vigipirate.

Philippe LUEZ indique que des contrôles des sacs sont opérés de manière aléatoire par les agents de sécurité.

Françoise PINSON s'étonne que le Musée ne bénéficie pas de la mise à disposition d'au moins un personnel de la RMN.

Philippe LUEZ confirme que c'est pourtant le cas.

Françoise PINSON demande si les espaces de vente appartiennent à la RMN.

Philippe LUEZ répond par la négative. Le Musée n'a signé aucune convention de délégation d'espace avec la RMN.

Françoise PINSON s'enquiert du nombre de visiteurs reçus par le Musée chaque année.

Philippe LUEZ indique qu'à son arrivée dans l'établissement, il y a une dizaine d'années, la fréquentation était de l'ordre de 15 000 visiteurs par an. L'année dernière, elle a atteint 25 000 visiteurs, soit un niveau de fréquentation honorable au regard de la faible visibilité de l'établissement.

Bruno SAUNIER souligne que ce bon niveau de fréquentation est dû à la richesse de la programmation culturelle de Port-Royal.

Françoise PINSON demande si un agent est dédié au développement culturel du Musée.

Bruno SAUNIER répond par la négative. Il rappelle que Port-Royal des Champs compte un service à compétence nationale (SCN), mais aussi un groupement d'intérêt public dont sont partenaires l'Etat, la région Ile-de-France, le conseil départemental des Yvelines, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la commune de Magny-les-Hameaux et la Société de Port-Royal.

Philippe LUEZ rapporte qu'en plus des agents du Ministère de la Culture affectés au SCN puis mis à disposition du groupement d'intérêt public, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a mis à disposition un attaché de conservation qui assure des fonctions de documentaliste-bibliothécaire au sein du Musée. De plus, grâce à ce statut particulier, le Musée bénéficie d'un emploi d'avenir qui assure des fonctions de communication. De la même manière, il est envisagé d'employer une personne dans le cadre d'un service civique afin de développer un pôle d'éducation citoyenne en direction des publics des quartiers de Trappes et La Verrière.

Françoise PINSON demande si le Musée emploie des agents titularisés dans le cadre de la loi Sauvadet.

Philippe LUEZ répond par la négative.

Françoise PINSON estime qu'il serait préférable de titulariser un personnel dans le cadre de la loi Sauvadet plutôt que de recourir à un emploi d'avenir.

Bruno SAUNIER propose de procéder à la consultation sur le programme de travaux, sous réserve des possibilités d'aménagement évoquées au cours du débat.

Résultat du vote :

Votes POUR : 6 voix

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

L'avant-projet définitif des travaux du musée national de Port-Royal des Champs est approuvé à l'unanimité.

2. Document unique d'évaluation des risques professionnels 2015 (pour information) et programme d'action 2015 (pour avis)

Dominique LANGLOIS indique que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été élaboré en 2013 et n'a pas été révisé depuis lors. S'agissant du plan d'action, le Musée s'est attelé à effectuer certains travaux dans la limite des capacités que lui donne son budget de fonctionnement. Toutefois, il s'est avéré dans l'incapacité de traiter certaines problématiques telles que la cohabitation entre véhicules et piétons sur la voirie, l'accès au musée par bus ou encore l'éclairage des allées. Les installations du Musée souffrent aujourd'hui dans l'ensemble d'une certaine vétusté. La Direction de l'établissement essaye de les entretenir aussi bien que possible et d'améliorer autant que possible les conditions de travail des personnels. Cependant, elle est aussi consciente que seule la réhabilitation de ces installations, par la réalisation de travaux d'envergure, permettra d'améliorer durablement leur état général.

Pedro BOUROUH fait remarquer que contrairement à ce qui est indiqué à l'intitulé du point à l'ordre du jour, l'administration ne présente ce jour que le programme d'action 2015.

Dominique LANGLOIS en convient.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que le programme d'action doit normalement découler d'un document unique mis à jour. Cependant, le document unique de Port-Royal des Champs n'a pas été révisé pour les raisons exposées par Monsieur LANGLOIS. Désormais, il appartient au CHSCT de décider de la suite qu'il entend donner au programme d'action.

Carole ETIENNE-BOISSEAU fait remarquer que le CHSCT a pour particularité de couvrir un grand nombre d'établissements, ce qui rend difficile l'établissement d'ordres du jour couvrant toutes les problématiques des SCN. Elle suggère qu'en 2016, les documents uniques de tous les établissements soient présentés en début d'année pour approbation du CHSCT.

Françoise PINSON est favorable à la proposition de Madame ETIENNE-BOISSEAU. Par ailleurs, elle estime que le CHSCT peut difficilement se prononcer sur le plan d'action de Port-Royal des Champs, alors même que cet établissement ne dispose pas de document unique.

Warda BALAH-CHIKHA s'interroge sur les mesures mentionnées dans le plan d'action et dont la mise en application interviendrait en 2015, 2016 ou 2016. À titre d'exemple, s'agissant de l'action « proposer une formation pour les postures et les gestes à adopter », elle se demande si cette formation a déjà été suivie en 2014 par certains personnels et le sera par d'autres en 2015 et 2016. Par ailleurs, concernant la thématique « risque de fatigue lors de la conduite de nuit », il est indiqué que la Direction propose la prise en charge d'un taxi. Warda BALAH-CHIKHA rappelle que SUD est opposé à ce type de mesure.

François PINSON estime indispensable que le Musée se dote rapidement d'un document.

Dominique LANGLOIS souligne que l'établissement dispose bien d'un document unique. En revanche, ce dernier n'a pas été mis à jour.

François PINSON suggère que ce document unique soit mis à jour rapidement.

Yann ROGIER rappelle que le CHSCT est appelé à rendre un avis sur le plan d'action. En revanche, l'évaluation des risques demeure de la responsabilité de l'employeur. Yann ROGIER ajoute que Port-Royal des Champs est un des rares établissements à présenter un plan d'action. Il lui semble donc pertinent d'encourager ce type de démarche.

Bruno SAUNIER confirme que Port-Royal des Champs dispose bien d'un document unique qui est à l'origine du plan d'action présenté ce jour.

Gérald PARISSE fait tout de même remarquer que l'établissement ne dispose pas de plan de prévention, ni de plan d'évacuation à jour.

Yann ROGIER signale que l'établissement engagera dans six mois des travaux qui modifieront considérablement sa physionomie. C'est à l'issue de ces travaux que la mise à jour du document unique sera réellement indispensable.

Dominique LANGLOIS affirme que la mise à jour d'un document unique est complexe et demande beaucoup de travail. Dans cette démarche, l'établissement n'a pas eu la possibilité d'obtenir un soutien particulier de la part du médecin de prévention. Il ne peut compter que sur deux personnes pour ce travail, en l'occurrence Monsieur LANGLOIS et un agent de prévention qui ne peut y consacrer que 10 % de son temps.

Dominique LANGLOIS rappelle que le plan de travaux a été validé dans ses grandes lignes dès novembre 2012. Depuis cette date, ces travaux n'ont cessé d'être reportés. Dominique LANGLOIS reconnaît qu'il aurait dû initier plus tôt la mise à jour du document unique. Cependant, il souhaite faire comprendre qu'il est difficile de se projeter dans un travail aussi lourd alors que les dates de mise en œuvre des travaux sont constamment reportées.

Dominique LANGLOIS s'engage à remettre à jour le document unique et à élaborer un plan d'action plus précis, dès lors que l'établissement disposera d'un véritable calendrier de réalisation des travaux.

Bruno SAUNIER souligne que Port-Royal des Champs n'a pas bénéficié d'un concours de circonstances très favorables en matière de programmation de travaux. Il a le sentiment que l'établissement avance un peu plus rapidement que lors des derniers mois. Il partage l'avis de Monsieur Rogier, selon lequel il serait dommage de réduire à néant les efforts importants qui ont été accomplis par l'équipe de Direction de l'établissement.

Nathalie RAMOS souhaite savoir qui porte la responsabilité du report incessant des travaux.

Bruno SAUNIER répond que la responsabilité est collective. L'administration centrale est responsable parce qu'elle a dû d'abord trouver les crédits pour financer ces travaux. L'OPPIC est également responsable car son dispositif de montage d'opérations, de lancement d'appels d'offres et de passation des marchés est engorgé. De plus, Port-Royal des Champs doit aussi s'intégrer au calendrier de travaux de l'OPPIC.

Nathalie RAMOS se demande quelles actions le CHSCT pourrait entreprendre pour que les travaux programmés à Port-Royal soient bien mis en œuvre.

Bruno SAUNIER indique que le CHSCT n'a pas de possibilité d'action dans ce domaine. En revanche, l'administration sollicite en permanence l'OPPIC pour lui rappeler l'importance de ce projet à Port-Royal.

Yann ROGIER recommande au CHSCT de ne pas voter contre le plan d'action présenté ce jour. Il rappelle également aux membres de l'instance qu'ils peuvent formuler un vœu appelant à la réalisation prochaine de travaux.

Françoise PINSON indique que les représentants du personnel sont naturellement favorables à toute mesure qui permet de faire progresser un établissement. Pour autant, dans le cas de Port-Royal, la non-mise à jour du document unique a des conséquences non négligeables en matière de prévention. Françoise PINSON reconnaît que l'établissement ne dispose ni de l'argent, ni du temps nécessaire pour procéder à cette mise à jour. Elle invite l'administration à assumer ses responsabilités dans ce domaine.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

Bruno SAUNIER s'enquiert d'éventuelles déclarations avant de procéder à la consultation.

Pedro BOUROUH déclare qu'au regard des documents fournis et de l'absence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels actualisé, les représentants du personnel CGT et SUD s'abstiendront. Ils souhaitent également, par ce vote, mettre l'administration devant ses obligations vis-à-vis de l'établissement. Ils espèrent que la Direction de Port-Royal sera en mesure de présenter un DUERP actualisé lors de la prochaine réunion de CHSCT.

Bruno SAUNIER souhaite savoir si la Direction de Port-Royal sera en mesure d'actualiser le DUERP d'ici au mois de novembre.

Dominique LANGLOIS estime que le délai est trop court pour effectuer un tel travail, d'autant qu'il nécessiterait un renfort en moyens humains. Il rappelle que l'équipe de Direction de l'établissement est très restreinte et doit en outre s'acquitter de nombreuses autres tâches. Même avec la meilleure volonté du monde, Dominique LANGLOIS se déclare dans l'incapacité de tenir le délai de remise d'un DUERP actualisé en novembre. Par ailleurs, il fait remarquer que depuis le 1^{er} janvier, l'établissement n'a reçu aucun financement, ce qui l'empêche par exemple de faire appel à un prestataire extérieur pour effectuer cette mise à jour. Dominique LANGLOIS affirme qu'il s'efforcera d'affiner le plan d'action. En revanche, sans aide extérieure, il ne pourra pas produire un DUERP actualisé dans le délai imparti.

Bruno SAUNIER note que si le Ministère de la Culture ne met pas des moyens supplémentaires à disposition du SCN Port-Royal des Champs, ce dernier ne pourra procéder à l'actualisation du DUERP dans les prochains mois.

Dominique LANGLOIS rapporte qu'il a occupé autrefois le poste de correspondant d'archives. Or, il se rappelle que pour l'élaboration du plan d'archivage, des personnels étaient mis à disposition pendant quelques mois. Il considère que Port-Royal des Champs a besoin d'un soutien similaire pour la mise à niveau du DUERP.

Carole ETIENNE-BOISSEAU fait remarquer que Port-Royal des Champs dispose tout de même d'un document unique relativement récent. Dans ces conditions, elle ne sait pas s'il est opportun de faire appel à une entreprise extérieure pour la mise à jour de ce document. Elle cite l'exemple des Archives du monde du travail, dont la Direction a effectué à la fois une actualisation du document unique et une transformation du document en un outil de suivi, avec la reprise des actions réalisées et du plan d'action proposé pour l'année à venir. Cet établissement a réussi à porter seul cette démarche qui a reçu un accueil favorable des représentants du personnel.

Bruno SAUNIER affirme être conscient de la situation complexe du SCN de Port-Royal des Champs, liée notamment aux discussions en cours autour du renouvellement du GIP. Il rappelle ainsi que cet établissement n'a pu bénéficier de son budget annuel de fonctionnement. Progressivement, la situation s'améliore. Ainsi, l'établissement a pu obtenir la création d'un

deuxième poste de conservateur. Mais il faut savoir tenir compte du contexte actuel très délicat dans lequel évolue Port-Royal des Champs.

Jean-François PORCHER déclare que les représentants du personnel ne voteront pas contre le plan d'action précisément parce qu'ils sont conscients du travail qui a été accompli. Par ce vote, ils souhaitent aussi alerter l'administration sur l'aide qu'elle doit apporter à cet établissement.

Françoise PINSON signale que lorsque le DUERP a été élaboré par une entreprise extérieure, il appartient à cette dernière d'en effectuer la mise à jour.

Carole ETIENNE-BOISSEAU objecte qu'il n'existe aucune règle gravée dans le marbre sur ce point.

Françoise PINSON estime en tout cas légitime que l'établissement bénéficie de financements afin de pouvoir recourir aux services d'une entreprise extérieure pour l'actualisation du DUERP. Elle demande que l'administration fasse un geste pour l'établissement Port-Royal des Champs.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise qu'elle est pleinement consciente de la charge de travail que représente la mise à jour de la DUERP. Pour autant, elle considère qu'il existe d'autres moyens pour le mener à bien que celui qui consiste à débloquer des crédits pour financer l'intervention d'une entreprise extérieure. De plus, elle rappelle que Port-Royal des Champs dispose d'un DUERP récent et qu'à ce titre, le recours à une société extérieure n'est pas forcément justifié.

Yann ROGIER affirme que par principe, il n'est pas favorable à l'externalisation de la rédaction du document unique ou du plan d'action. Une telle démarche ne peut fonctionner que si l'établissement se réapproprie les données collectées par le prestataire et les valide en interne. Yann ROGIER estime que le SCN de Port-Royal des Champs devrait être en mesure de réaliser ce travail sans faire appel à un cabinet extérieur.

Françoise PINSON fait remarquer qu'au regard du coût lié à l'ouverture sept jours sur sept de certains musées, l'aide financière demandée par Port-Royal des Champs semble bien dérisoire.

Bruno SAUNIER met aux voix l'approbation du programme d'action 2015.

Résultat du vote :

Votes POUR : 0 voix

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 6 voix

Le CHSCT s'abstient à l'unanimité sur le programme d'action 2015 du Musée national de Port-Royal des Champs.

Françoise PINSON appelle l'administration à régler rapidement la carence de médecin de prévention sur le site de Port-Royal des Champs.

Dominique LANGLOIS précise qu'à ce stade, il ne lui a pas fait état d'une carence de médecin de prévention sur le site.

Françoise PINSON demande si les agents du site ont bien accès à un médecin de prévention.

Dominique LANGLOIS répond qu'à sa connaissance, l'établissement relève aujourd'hui du service de médecine de prévention des Bons-Enfants.

Bruno SAUNIER précise qu'a priori, le médecin de prévention rattaché à Port-Royal des Champs est le docteur Françoise MOREAU.

5/ Examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents du travail (*pour information*) - suite

Musée national de Port-Royal des Champs

Bruno SAUNIER s'enquiert d'éventuelles questions sur le registre santé et sécurité.

Warda BALAH-CHIKHA relève que les résultats des investigations concernant l'émanation de fortes odeurs de gaz devraient être connus au début juin 2015.

Dominique LANGLOIS indique qu'il devrait recevoir ces résultats dans le courant de la semaine prochaine. À ce stade, la cuve et le détendeur des chaudières ont été inspectés et l'origine de ces odeurs n'a toujours pas été identifiée. Une hypothèse avancée est celle d'une fuite au niveau d'une canalisation extérieure dans le jardin.

Warda BALAH-CHIKHA demande des précisions sur la politique des tenues de service au sein de l'établissement de Port-Royal des Champs.

Dominique LANGLOIS rapporte que seuls quatre agents d'accueil portent une tenue de service. Chaque année, la Direction choisit deux tenues (automne et printemps) auprès d'un prestataire extérieur, pour un coût qui n'a pas évolué depuis cinq ans.

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que le Service des ressources humaines a adressé aux établissements une note sur ce sujet, qui enjoint les directeurs à bien préciser la dotation en tenues de service. En effet, les tenues non professionnelles doivent être déclarées car elles s'apparentent à un avantage en nature.

6. Examen du tableau de suivi (*pour information*)

Gérald PARISSE se demande si le CHSCT réussira un jour à obtenir les documents qu'il réclame depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, sur le MuCEM. Il attire l'attention sur la séance de novembre 2013, au cours de laquelle l'administration s'est engagée à dresser une liste des agents et prestataires exposés à l'amiante. Apparemment, cette liste aurait été établie le 9 octobre 2014, mais elle n'a jamais été transmise aux représentants du personnel.

Carole ETIENNE-BOISSEAU affirme qu'un expert amiante a bien été associé au CHSCT, comme l'administration en avait pris l'engagement. En revanche, elle reconnaît que la liste des agents et prestataires exposés n'a sans doute pas été transmise à l'instance.

Gérald PARISSE souligne que cette liste est réclamée depuis longtemps par les représentants du personnel.

Carole ETIENNE-BOISSEAU assure qu'elle a transmis au CHSCT tous les documents qu'elle a pu recueillir au sein des Archives nationales. Pour éviter que ne se diffuse un climat de suspicion à son encontre, elle propose que Monsieur PARISSE bénéficie d'un accès aux Archives nationales afin qu'il puisse consulter librement ces dossiers.

Gérald PARISSE tient à souligner qu'il n'a jamais remis en cause l'honnêteté de Madame ETIENNE-BOISSEAU. Il souhaite simplement avoir accès à l'ensemble des documents qu'il demande depuis plusieurs années.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que ces documents sont bien entreposés aux Archives nationales. Elle propose à Monsieur PARISSE de se rendre sur place afin de consulter ces dossiers.

Gérald PARISSE affirme que de nombreux documents (procès-verbaux de CHSCT, documents relatifs au désamiantage du local technique et au confinement du groupe électrogène, etc.) ont disparu.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que la Mission archives a récupéré toutes les archives administratives qui étaient entreposées sur le site des Arts et traditions populaires. Elle invite Monsieur PARISSE à reprendre la liste des documents qu'il juge manquants et de la confronter avec ceux qui lui seront présentés lors de la consultation aux Archives nationales.

Bruno SAUNIER suppose qu'il a été procédé à un inventaire des archives versées par le MuCEM aux Archives nationales. Il peut donc être demandé à la Mission archives de recenser tous les documents du Musée des Arts et traditions populaires (par exemple, les procès-verbaux de CHSCT) sur une période donnée. S'il s'avère que certains documents n'ont pas été versés par le MuCEM, il sera alors impossible d'y avoir accès.

Françoise PINSON juge impossible que des procès-verbaux de réunions de CHSCT de la Direction des Musées de France puissent disparaître purement et simplement.

Bruno SAUNIER propose que dans un premier temps, il soit demandé aux Archives nationales de recenser tous les documents afférents qui lui ont été versés et que Monsieur PARISSE se rende sur place pour confronter sa liste de documents manquants avec celle établie par les Archives nationales.

Gérald PARISSE rappelle que son objectif est qu'il y ait une réelle prise en compte des agents qui ont travaillé aux Arts et traditions populaires et qui ont été exposés à l'amiante, de manière à ce que ces derniers puissent bénéficier d'un suivi médical.

Bruno SAUNIER souligne que les archives du Musée des arts et traditions populaires, ainsi que celles de l'ancienne Direction des Musées de France ont été versées aux Archives nationales.

Françoise PINSON suggère également de demander aux médecins de prévention en poste à cette époque s'ils ont conservé des dossiers de suivi des agents.

Yann ROGIER observe que les représentants du personnel estiment nécessaire de mettre en place un suivi individuel des agents exposés à l'amiante. À l'inverse, l'administration n'est pas convaincue de la nécessité de ce suivi individuel. C'est la raison pour laquelle Yann ROGIER a proposé, lors de la dernière réunion de CHSCT, qu'il soit fait appel à un expert agréé. Ce dernier, sur la base du cahier des charges qui lui sera notifié par l'administration, s'entourera d'un certain nombre de compétences afin de rendre une conclusion sur l'opportunité d'un suivi individuel.

Françoise PINSON déclare que le recours à un expert agréé est réclamé depuis six mois.

Carole ETIENNE-BOISSEAU objecte que cette demande d'expertise a été demandée le 2 mars.

Françoise PINSON constate qu'en tout de cause, depuis trois mois l'administration n'a pris aucune initiative sur ce sujet.

Bruno SAUNIER propose dans un premier temps d'identifier un expert agréé. Dans un second temps, il conviendra de définir le processus d'élaboration du cahier des charges et de passation de la commande.

Françoise PINSON rappelle qu'au mois de mars, l'administration s'est engagée à trouver un expert agréé. Force est de constater que cet engagement n'a pas été respecté.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique qu'outre la désignation d'un expert agréé, l'administration doit aussi s'atteler à la rédaction de son cahier des charges. Ce travail sera réalisé mais il est normal qu'il prenne un peu de temps.

Françoise PINSON déplore que l'administration n'ait pris aucune initiative au cours des trois derniers mois sur ce sujet. Aujourd'hui, l'administration se propose d'engager une démarche qui aurait dû être lancée dès le mois de mars.

Bruno SAUNIER objecte que l'administration dispose d'ores et déjà d'une liste d'experts agréés. Il reste à présent à définir un cahier des charges, puis organiser soit un appel d'offres soit des consultations d'entreprises.

Françoise PINSON répète que cette démarche aurait déjà pu être conduite il y a trois mois.

Bruno SAUNIER convient que ce dossier a pris un peu de retard. Toutefois, il avance aujourd'hui, même si ce n'est pas aussi rapidement que ne le voudraient les représentants du personnel.

Françoise PINSON insiste sur la nécessité que l'administration et les représentants du personnel avancent ensemble sur ce sujet.

Le docteur LARDOUX signale que deux avis de spécialistes ont déjà été rendus sur ce sujet de l'exposition à l'amiante, le premier par M. FLOUTIER et le second par un médecin de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Par ailleurs, elle propose de participer à l'élaboration du cahier des charges, en collaboration avec le médecin spécialisé en charge des formations amiante.

Bruno SAUNIER remercie le docteur LARDOUX pour sa proposition de collaboration. Il s'enquiert d'autres questions relatives au tableau de suivi.

Pedro BOUROUH rappelle qu'il avait été demandé l'inscription systématique à l'ordre du jour d'un point sur les risques psychosociaux.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que l'administration est toujours dans l'attente d'une circulaire du Secrétariat général sur le sujet. Cette circulaire sera une déclinaison de l'accord Fonction Publique sur les risques psychosociaux.

Yann ROGIER fait remarquer que la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux devait être reportée au MCC de fin 2014 à la fin du premier semestre 2015. Il serait donc bienvenu que la circulaire du Secrétariat général soit diffusée avant l'expiration de ce délai.

Françoise PINSON signale qu'un point régulier sur les risques psychosociaux est fait dans le cadre du CHSCT Ministériel. Elle souhaiterait qu'il en soit de même au sein du CHSCT Spécial Musées.

Bruno SAUNIER prend note de la demande. Il s'enquiert d'autres questions relatives au tableau de suivi.

Gérald PARISSE constate que le ballon d'eau chaude du Musée Chagall n'a toujours pas été réparé.

Bruno SAUNIER ne dispose pas d'information à ce sujet.

Nathalie RAMOS s'étonne que la mise en place d'une commission locale d'habillement au Musée de Cluny soit mentionnée dans le tableau de suivi sous la forme d'une interrogation.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que la mise en place de cette commission n'est à ce stade qu'une proposition du CHSCT et non une décision ferme et définitive de l'administration.

Nathalie RAMOS remarque que le tableau de suivi ne fait pas mention de l'étude d'exposition aux ondes électromagnétiques au Musée de Cluny. Or depuis la visite du CHSCT, un onduleur a été installé dans le poste de sécurité, augmentant ainsi potentiellement le risque d'exposition aux ondes électromagnétiques pour les agents.

Pedro BOUROUH considère que toutes les actions envisagées au sein du Musée national de Préhistoire peuvent être supprimées du tableau de suivi, le Directeur ayant fait savoir qu'il ne disposait pas des budgets pour les réaliser. Il en est de même pour tous les engagements pris par le Secrétaire général lors de la visite du CHSCT.

Pedro BOUROUH constate qu'il est impossible pour les agents de déjeuner à l'extérieur, le coin repas étant exposé plein sud et le mobilier de jardin étant majoritairement défectueux. Par ailleurs, les téléphones tombent souvent en panne et il n'est pas rare que les liaisons téléphoniques au sein du site soient coupées.

Pedro BOUROUH propose donc d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CHSCT un point dédié au Musée national de Préhistoire.

Bruno SAUNIER a le sentiment que tant qu'un nouveau secrétaire général n'aura pas été nommé, il sera difficile d'avancer sur ces problématiques rencontrées aux Eyzies.

Pedro BOUROUH souligne que les effectifs du Musée national de Préhistoire ont été marqués par le récent décès d'un de leurs collègues. De plus, deux agents sont en arrêt longue maladie. À cela s'ajoutent l'absence d'un Secrétaire général, ainsi que le départ à la retraite de la responsable des marchés publics. Une seule personne, contractuelle en CDD, est employée pour traiter Chorus. Des agents de catégorie C assument des missions de RH. Enfin, lorsqu'un projet est soumis à la Direction, celle-ci répond qu'elle ne dispose plus de budget. Tous ces éléments concourent à créer un climat très difficile au sein de l'établissement. Pedro BOUROUH invite l'administration à prendre rapidement des mesures pour mettre fin à cette situation, sous peine de voir une grande partie des agents souffrir à terme d'un *burn-out*.

Pedro BOUROUH ajoute que l'établissement doit aussi faire face au quotidien à des problèmes de maintenance des installations. À titre d'exemple, une petite terrasse a été mal restaurée et a provoqué l'apparition d'une mare sur le toit. Le nouveau technicien de maintenance fait ce qu'il peut, mais il ne connaît pas forcément toutes les installations. Encore une fois, il devient urgent de régler cette question de la gestion du Musée national de Préhistoire.

Cécile RANVIER alerte l'administration sur les problèmes de réseau que rencontre le Musée de Cluny depuis une quinzaine de jours. Les agents de tous les services ne peuvent travailler aujourd'hui que par intermittence. Les bibliothécaires ne peuvent pas cataloguer, les agents de l'action culturelle ne peuvent pas finaliser le programme du musée, les agents de la communication et du service financier sont dans l'incapacité de travailler.

Bruno SAUNIER demande si la Sous-direction des systèmes d'information est intervenue sur le site.

Cécile RANVIER ne le pense pas. Un prestataire intervient ponctuellement et il a alerté le Ministère. Cependant, les agents ne disposent d'aucune information sur la nature du problème, la façon dont il est traité et quand il sera résolu. Cette situation n'est pas tenable car certains jours, les agents n'ont même pas la possibilité de travailler.

Bruno SAUNIER indique qu'il n'était pas au courant de ces problèmes.

Cécile RANVIER s'en étonne, d'autant qu'elle croit savoir que le Musée de Cluny ne serait pas le seul établissement concerné par ces problèmes de réseau.

Françoise PINSON suggère d'organiser une réunion d'information sur ce sujet.

Bruno SAUNIER déclare qu'il demandera au secrétaire général du Musée de Cluny de lui préciser la nature du problème. Par la suite, il contactera la Sous-direction des systèmes d'information afin qu'elle explique les raisons de cette panne.

Pedro BOUROUH revient sur le Musée national de Préhistoire. Il s'enquiert de l'état d'avancement de l'audit sur la médecine de prévention.

Carole ETIENNE-BOISSEAU affirme que cet audit reste encore à mettre en œuvre. Elle n'a pas d'autres éléments à apporter sur ce sujet.

Françoise PINSON fait remarquer que les représentants du personnel ont alerté l'administration sur un certain nombre de situations que l'on peut qualifier de catastrophiques pour les personnels concernés. Elle attend de l'administration qu'elle agisse rapidement, même si elle est consciente des moyens limités dont celle-ci dispose.

7/ Calendrier de réunion (pour information) et programme de visite du 2^{ème} semestre 2015

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que la prochaine réunion du CHSCT a été fixée au vendredi 6 novembre 2015.

Pedro BOUROUH suggère de modifier cette date. Il rappelle en effet que les membres de l'instance avaient émis le souhait que les réunions de CHSCT ne soient pas programmées les lundis et vendredis.

Carole ETIENNE-BOISSEAU propose de fixer la prochaine réunion du CHSCT au jeudi 5 novembre.

Les représentants du personnel acceptent cette proposition.

Carole ETIENNE-BOISSEAU annonce qu'elle a déjà reçu une demande de visite du CHSCT à l'Île-d'Aix, en septembre. Elle s'enquiert des modalités pratiques d'organisation de cette visite (durée du trajet et de la visite, composition de la délégation, etc.).

Jean-François PORCHER indique qu'il se renseignera sur les possibilités de transport de La Rochelle à l'Île-d'Aix.

Carole ETIENNE-BOISSEAU suppose que dans l'idéal, la délégation devrait arriver sur place la veille au soir, afin de procéder à la visite le lendemain matin et repartir dans l'après-midi. Elle suggère que cette visite ait lieu dans la semaine du 21 ou celle du 28 septembre. Elle invite les représentants du personnel à lui transmettre ultérieurement la liste des personnes qui composeront la délégation.

Françoise PINSON indique que la délégation sera composée de trois représentants de la CGT, deux représentants de SUD et un représentant de la CFDT.

Bruno SAUNIER met au voix le calendrier de réunion et le programme de visite du deuxième semestre 2015.

Résultat du vote :

Votes POUR : 6 voix

Votes CONTRE : 0 voix

Le calendrier de réunion et le programme de visite du deuxième semestre 2015 recueillent un avis favorable à l'unanimité.

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que Yann ROGIER a établi un rapport d'inspection sur l'Île-d'Aix. Ce document pourrait être communiqué à la délégation du CHSCT.

Questions diverses

Françoise PINSON observe que les groupes de travail lancés autour du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale (SBADG) n'ont jamais réellement abouti. Certes, l'administration a fourni les fiches de postes et d'autres informations mineures, mais le CHSCT ne dispose plus de réel moyen d'intervention sur ce sujet du déménagement du SBADG qui est désormais traité au niveau de l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA).

Bruno SAUNIER indique que dans le courant du mois de juin, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du Quadrilatère Richelieu se réuniront afin de définir un calendrier précis des travaux et déménagements/emménagements. C'est la raison pour laquelle, à ce stade, l'administration ne peut pas apporter au CHSCT d'informations plus précises sur la question de l'emménagement du SBADG au sein du Quadrilatère Richelieu.

Cécile RANVIER demande l'inscription d'un point sur le SBADG à l'ordre du jour du prochain comité technique qui aura lieu au mois de juin.

Bruno SAUNIER n'y est pas opposé si tant est que l'administration dispose d'informations plus précises à cette date.

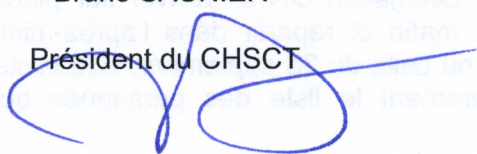
Françoise PINSON souhaite qu'un point sur Globo soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de CHSCT.

Bruno SAUNIER prend note de la demande.

La séance est levée à 17 heures 15.

Bruno SAUNIER

Président du CHSCT



Pedro BOUROUH

Secrétaire du CHSCT

